

MAYOTTE DÉVASTÉE

Les Comoriens de Vénissieux mobilisés

Frappée par un cyclone d'une extrême violence le 15 décembre, Mayotte est aujourd'hui complètement dévastée. Plusieurs centaines de morts pourraient être à déplorer. Partout en France, la solidarité s'organise pour venir en aide aux sinistrés. Y compris dans notre ville, où l'Union des Comoriens de Vénissieux (UCV) se mobilise pour envoyer des dons sur l'île.

PAGE 2



MONMOUSSEAU

Avec les derniers habitants des tours

Invités à trouver un nouveau logement, les derniers habitants des tours Monmousseau, qui seront détruites en 2026, vivent une situation compliquée. Ils ne sont pas satisfaits des solutions de logement proposées et leur quotidien se dégrade au fil des mois. Alliade, le bailleur, assure « s'adapter » et « ne pas mettre la pression » sur les locataires pour qu'ils partent.

PAGE 3

expressions

Les nouvelles de Vénissieux

N° 793

du 25 décembre 2024

au 14 janvier 2025

www.expressions-venissieux.fr

ZFE : les villes populaires en première ligne

Au 1^{er} janvier, la ZFE prévoit l'interdiction des véhicules Crit'Air 3. Des milliers d'automobilistes seront impactés, en particulier dans les villes populaires. Le maire de Vénissieux, Michèle Picard, et le député, Idir Boumertit, demandent un report de la mesure.

PAGES 9 à 11

MAISON DES MÉMOIRES

Une collection en construction

P. 4

SANTÉ

Halte au proto !

P. 5

COOPÉRATION

Unis pour la culture dans les quartiers

P. 13

CMOV-NATATION

Mattéo Flèche, le Léon Marchand vénissien



En remportant deux titres de champion de France en natation, le benjamin a fait sensation à Dunkerque.

P. 17

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE !

Expressions sera de retour dans vos boîtes aux lettres le mercredi 15 janvier. L'actualité continue sur www.expressions-venissieux.fr.



PHOTO EMMANUEL FOUDROT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un point d'étape en direction de 2030

En février dernier, les élus votaient en faveur d'un renouvellement de la stratégie municipale en matière de développement durable. Les premiers résultats ont été connus début décembre.



PHOTO EMMANUEL FOUDROT

La création de nouvelles pistes cyclables fait partie des objectifs que la Ville s'est fixée à l'horizon 2030

Baisser de 40% les consommations énergétiques finales entre 2010 et 2030 sur le patrimoine bâti, atteindre 100% des luminaires passés en LED d'ici 2027, multiplier par trois la production d'électricité renouvelable, atteindre 60 kilomètres de pistes cyclables sur le territoire... Le 5 février 2024, le conseil municipal adoptait son Agenda Vénissieux 2030, présentant les ambitions de la Ville en matière de développement durable. Début décembre, les élus ont eu l'occasion de prendre connaissance des premiers résultats — «encourageants», selon les mots de Pierre-Alain Millet, adjoint en charge du dossier — obtenus par la commune.

Ainsi, deux objectifs ont d'ores et déjà été atteints : arriver à 38% de couverture des besoins de chaleur et de rafraîchissement des

bâtiments de la Ville par des énergies renouvelables, et atteindre 100% des marchés publics intégrant au moins une clause sur le bien-être animal.

UNE AMBITIEUSE FEUILLE DE ROUTE

La Ville indique être sur la bonne trajectoire concernant de nombreuses autres ambitions : «réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage public», «désimperméabiliser et végétaliser deux cours d'école par an», «renforcer un îlot de fraîcheur par quartier d'ici 2026», «réduire de 25% les consommations d'eau dans les bâtiments communaux d'ici 2030», «sensibiliser les agents de la restauration collective aux enjeux environnementaux du secteur alimentaire»... D'autres objectifs, enfin, font état d'une trajectoire

«à conforter» ou «à surveiller/renforcer», portant notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire et des consommations énergétiques du patrimoine bâti, sur la création de nouvelles pistes cyclables, ou encore sur la sensibilisation des agents et élus aux enjeux «air-énergie-climat». Les efforts de la Ville en matière de développement durable ont été reconnus par l'attribution d'une quatrième étoile — sur cinq — dans le cadre du label TETE-CAE (Territoire en transition - climat air énergie). «Dans l'ensemble de la France, seulement 20 collectivités ont le label 4 et 5 étoiles, dont Vénissieux», soulignait, en conseil municipal, Aurélien Scandolara, adjoint au maire en charge du patrimoine et des énergies. ■

GRÉGORY MORIS

MAYOTTE DÉVASTÉE

La communauté comorienne se mobilise

Le week-end du 15 décembre, Mayotte, dans l'océan indien, a été frappée par Chido, un cyclone d'une extrême violence. Les vents ont atteint près de 226 km/h et l'île est désormais dévastée. La situation sur place reste critique. Le nombre total de victimes n'a toujours pas été recensé, mais pourrait s'élever à plusieurs centaines de morts.

D'importants moyens ont été mis en place pour venir en aide à ce département d'Outre-mer. La mobilisation se poursuit et des renforts humains et matériels sont envoyés sur place. L'état de «catastrophe naturelle exceptionnelle» a été activé pour la première fois par le gouvernement pour assurer «une gestion plus rapide et efficace de la crise et faciliter la mise en place de mesures d'urgence», assure le ministre des Outre-mer.

Le territoire est méconnaissable : certaines maisons ont été emportées, des quartiers entiers semblent rasés et la végétation a été décimée. «Tout le monde est dépassé», assure Youssouf Moindze, secrétaire

général de l'Union des Comoriens de Vénissieux (UCV). *Personne ne s'attendait à un cyclone d'une telle ampleur. L'aéroport est impraticable mais un pont aérien avec La Réunion a été mis en place pour envoyer de l'aide. L'état des routes est catastrophique, il n'y a pas d'électricité dans de nombreuses zones et le réseau n'est pas totalement rétabli.*

À Vénissieux, la communauté comorienne souhaite venir en aide aux personnes sur place. Après avoir pris contact avec un membre de la délégation du Conseil départemental de Mayotte, qui se trouve à Paris, l'association a décidé de se lancer dans une collecte de nourriture non périssable à envoyer sur place. Une cagnotte devrait aussi être mise en place. ■

P.G.

Pour faire des dons alimentaires, contactez l'association au 06 44 79 81 92 ou bien rendez-vous de 10 à 20 heures, jusqu'au 1^{er} janvier 2025, au 11-13, avenue de la République à Vénissieux — Bâtiment C, au deuxième étage, dans le local de l'association Amcra. Pour participer à la cagnotte : www.cotizup.com/EnsemblePourMayotte.



PHOTO DR.

AIDES DU CCAS

Du nouveau en janvier

Deux évolutions importantes s'agissant des aides attribuées par le CCAS (Centre communal d'action sociale) ont été annoncées en décembre. Celles-ci prendront effet dès le 1^{er} janvier.

Tout d'abord, une aide spécifique est créée pour dette de loyer, d'un montant maximal de 300 euros par an (de date à date). «Incluse auparavant dans l'aide au règlement des factures courantes, cette aide spécifique permettra d'accompagner les personnes en difficulté sur un éventail élargi de besoins, et plus précisément ciblés», explique-t-on à l'hôtel de ville. En effet, sur la base du bilan 2023 des aides sociales facultatives, les services du CCAS ont établi que 30% des ménages éligibles

auraient pu bénéficier du cumul des deux aides : dette de loyer et factures courantes. Les deux aides seront donc désormais cumulables. ■

Par ailleurs, le montant des secours alimentaires (via les chèques d'accompagnement personnalisé) est revalorisé. Ainsi une personne isolée aura droit à 80 euros de chèques alimentaires pour une semaine, contre 72 euros actuellement ; un couple, 104 euros (au lieu de 88 euros). «L'évolution globale de l'enveloppe des chèques alimentaires pour le CCAS est estimée à + 12,21% en se basant sur les secours octroyés en 2023», précise la Ville. ■

G.M.

Plus d'informations au 04 72 21 44 95 ou sur place à l'hôtel de ville.

Chambre funéraire République

ESSALAM

1 rue Jules Serval 69200 Vénissieux - 06 28 33 12 76 - contact@pfmessaging.com

RÉNOVATION URBAINE

Les derniers des tours Monmousseau

Invités à trouver un nouveau logement, les derniers habitants des tours Monmousseau sont dans une situation compliquée. Leur quotidien se dégrade tandis que les solutions de relogement qu'on leur propose ne les satisfont pas.

Les trois tours Monmousseau encore debout ne le resteront pas longtemps. Ces trois géantes de béton bâties en bordure de plateau, à côté du marché, devraient être détruites en 2026, l'année de leur 59^e anniversaire. Elles connaîtront donc le même sort que leurs six anciennes voisines, démolies en 1983 et en 2004. La décision a été prise en 2019, dans le cadre d'un nouveau projet de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Le programme, nommé «*Zac Marché-Monmousseau-Balmes*», modifiera totalement le secteur.

48 FAMILLES RESTANTES

Avant que les pelles hydrauliques n'attaquent ces trois édifices de 14 étages, 173 appartements doivent être vidés de leurs occupants. Depuis trois ans, 125 locataires ont trouvé un point de chute. Pour les 48 familles restantes, le quotidien n'est pas toujours simple. Invités à partir, parfois contre leur gré, ces «*Minguettois*» ont appris à vivre dans des immeubles qui sonnent de plus en plus creux. Et expérimentent un environnement qui se dégrade, onze ans seulement après la dernière rénovation. «*J'habite ici depuis 2011, témoigne Omar. On y vivait très bien jusqu'en 2019, quand on a su que les tours allaient être démolies. Depuis, on remarque qu'il y a moins d'investissement dans l'entretien. Or, les charges augmentent.*» Ce père de deux enfants de 10 et 12 ans, logé dans un T2, a plus d'une mésaventure à conter, sur fond de dégâts des eaux, d'ascenseurs continuellement en panne et d'intrusions dans les parties communes. Même son de cloche chez son voisin Abdelkader (66 ans), délégué du conseil de quartier Charles-Perrault, résidant de Monmousseau depuis 1968 : «*Je suis resté sans eau chaude pendant un an. Dehors, les lumières sont restées cassées pendant trois ans. Et il y a du laisser-aller dans le net-*



Les trois tours devraient être détruites en 2026

toyage.» Lors des permanences de conseil de quartier, des désagréments plus inquiétants sont rapportés : comme des logements sous-loués, voire squattés, ou la présence de dealers et de guetteurs au pied des tours.

« ON SAIT CE QU'ON QUITTE, PAS CE QU'ON PREND »

Alors que le bailleur social Alliade Habitat a fixé la fin de la phase de relogement au 31 décembre 2025, le temps presse pour les derniers locataires. Trouver un nouveau logement plus décent, au même prix et au bon endroit revient à mettre la main sur le mouton à cinq pattes. «*On veut habiter à Bron, confie Omar. On a eu huit ou neuf propositions. Mais pour un T4 neuf, le loyer s'élève à 800 euros. Ici, on paye 450 euros par mois. On n'a jamais demandé à partir. Et comme on*

dit, on sait ce qu'on quitte mais pas ce qu'on prend.» Abdelkader ne semble pas pressé de partir : «*On a un toit. Mon appartement est en bon état. J'ai entrepris des travaux. Tout est*

carrelé. Et puis, à quoi bon quitter un ghetto pour un autre ghetto ? Partout, c'est la même chose. Il n'y a plus de mixité.» ■

FABRICE DUFAUD

Difficile phase de transition

«*La fin d'une phase de relogement est toujours compliquée. Et à Monmousseau, le contexte général se dégrade depuis deux ans.*» Le constat de Pierre-Alain Millet vaut pour toutes les opérations de renouvellement urbain qui touchent les quartiers prioritaires de Vénissieux. S'il ne nie pas les difficultés qui s'accumulent pour les locataires, l'adjoint municipal au logement et au Grand projet de ville (PCF) maintient toute sa confiance au bailleur social : «*Les gens ne sont certainement pas rassurés. Mais Alliade Habitat fait beaucoup : il paye des agents et gère un accompagnement très important. J'ai pour habitude de dire à ces locataires que le mieux pour eux est d'accélérer leur relogement. Cette situation est toujours perçue comme une souffrance ou un échec. Mais une fois qu'ils emménagent ailleurs, ils sont contents.*»

Conscient des actes d'incivilité dans la résidence ainsi que de la présence d'individus indésirables dans les étages, Alliade Habitat tente de remédier aux problèmes via son pôle de tranquillité résidentielle : «*Nos experts prévention sûreté travaillent en lien avec le commissariat de police. Ils sont mobilisés sur les soucis de voisinage et analysent les pieds d'immeuble.*»

Concernant l'entretien, le bailleur explique «*adapter les prestations de nettoyage en fonction du nombre de résidents.*»

Sur le volet relogement, «*il n'y a aucune pression pour partir, assure-t-il. Nos locataires sont libres d'accepter ou de refuser les offres. Dans le parc vieillissant, nous prenons à notre charge les travaux d'embellissement.*»

STATIONNEMENT

Le parking Gambetta s'ouvre sur Monmousseau

Le parking Gambetta, situé dans la rue du même nom, en face du parc Louis-Dupic et à côté du laboratoire d'analyses médicales, vient d'être refait. Depuis plusieurs décennies, cet espace de cent places avait des allures de terrain vague. Désormais, un cheminement stabilisé traverse le parking. Les piétons disposent

d'un axe doté de luminaires LED dernier cri et ne se mouillent plus les chaussures dans les flaques d'eau les jours de pluie. Autre changement majeur : l'endroit n'est plus un cul-de-sac. Les grillages du fond ont été déposés, et les buissons, arrachés. Le parking s'ouvre sur le parc des Balmes. Il est donc pos-

sible de passer du centre-ville au secteur Monmousseau, aux Minguettes via un tracé sinueux. Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Zac Marché-Monmousseau-Balmes. Ce grand projet de rénovation urbaine prendra forme vers 2035. Dans ce périmètre de 22 hectares, 1 100 loge-

ments seront produits. 500 HLM doivent être démolis. Ainsi, ces prochaines années, la petite barre et les trois tours seront détruites, comme l'a été la grande barre ICF.

«*Ce qui est fait dans le parc préfigure ce que sera le parc linéaire de la Zac, explique Pierre-Alain Millet, adjoint municipal au*

Grand projet de ville. *Pour que cela fonctionne, il faut que le cheminement traverse le parking de manière sécurisée, tout en préservant les places de stationnement. L'aménagement de cette zone délaissée est temporaire et restera en l'état environ six ou sept ans.*» ■

F.D.

MAISON DES MÉMOIRES

Premières récoltes d'objets

Après sa validation il y a un an, le projet de la Maison des mémoires avance. Pour une ouverture prévue à l'automne 2027.



La Maison des mémoires s'installera dans l'ancienne mairie, place Léon-Sublet

Cela fait aujourd'hui un an, depuis sa validation au conseil municipal du 18 décembre 2023, que l'on parle du futur équipement municipal patrimonial qui s'installera dans le bâtiment de l'ancienne mairie, situé dans le

centre-ville, place Léon-Sublet. L'équipe chargée de le mettre en place a été choisie au terme d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Ocam Architecture sera l'architecte mandataire, l'agence artistique Les Charrons assurera la

scénographie et le graphiste Francis Banguet prendra en charge la signalétique.

UN LIEU DE MÉMOIRE POUR LA VILLE ET SES HABITANTS

Le projet muséographique a été confié à l'agence Memoriae, à l'iconographe indépendante Adeline Grolleau, à l'agence La Boîte à histoires (dirigée par Céline Fournier, pour la médiation et la programmation) et à Motion Agency pour la conception des dispositifs audiovisuels et multimédias. Ce futur équipement sera dédié à l'histoire de la commune et de ses habitants. La Maison des mémoires sera un lieu d'échanges et de transmission, avec de nombreuses expositions ouvertes à toutes et tous. On y retrouvera des traces des grandes périodes historiques de la commune : l'Âge du Bronze et l'époque gallo-romaine — plusieurs fouilles archéologiques ont été menées sur le territoire —, la présence de grands rosiéristes, la Seconde Guerre mondiale, l'histoire ouvrière et ses combats ainsi

CARNET NOIR

Disparition de Jean-Baptiste Mantel, ancien adjoint au maire



Élu au conseil municipal de Vénissieux de 1971 à 1995, ancien adjoint au maire, Jean-Baptiste Mantel est décédé le 9 novembre 2024, à l'âge de 94 ans.

Jean-Baptiste Mantel était très actif dans son quartier du Moulin-à-Vent. Il s'était notamment impliqué dans l'aventure des maisons « Castors », ces constructions collectives de demeures jumelles dans les années cinquante.

Alors membre du Parti socialiste, il est élu pour la première fois à l'occasion du mandat 1971-1977, intégrant l'équipe du maire, Marcel Houël. Entre 1977 et 1995, durant les mandats de Marcel Houël et André Gerin, il devient même adjoint au maire, ayant notamment la charge des travaux et des centres sociaux. Il est également conseiller communautaire, pour un mandat, à partir de 1989. Au début des années 1990, il quitte le parti à la rose pour rejoindre le MDC (Mouvement des citoyens, un parti politique cofondé par Jean-Pierre Chevènement et Max Gallo). Tout en continuant de s'investir dans la vie de son quartier et dans la mémoire des fameuses maisons « Castors ».

La rédaction d'Expressions s'associe à la douleur de ses proches. ■

G.M.

REPÈRES

Découvrez les 5 parcours de visite de la future Maison des Mémoires

■ Vénissieux, les origines

Les visiteurs découvriront une première mise en espace, avec l'évocation du passé vénissien, via le matériel archéologique conservé à l'hôtel de ville et une présentation de son peuplement, de la préhistoire à l'époque moderne.

■ Vénissieux, le village

Ce parcours donnera à voir les visages de Vénissieux lorsqu'elle était une commune rurale (jusqu'à la Première Guerre mondiale) tout en développant plus particulièrement le thème de la tradition horticole, et notamment rosiériste.

■ Vénissieux, l'industrielle

Ce parcours s'attachera plus particulièrement à la vie ouvrière, à l'histoire et la mémoire des luttes sociales, la conquête de droits, de la réduction du temps de travail aux congés payés. Il évoquera aussi la désindustrialisation, qui pousse des hommes et des femmes dans la rue à partir de la fin des années soixante-dix.

■ Vénissieux, la résistante

L'histoire de la Seconde Guerre mondiale sera déclinée à l'échelle de la commune, en s'appuyant sur la collection de l'ancien musée de la Résistance et de la Déportation et en intégrant l'histoire de son auto-libération, sans oublier le sauvetage d'adultes et d'enfants juifs en août 1942.

■ La mosaïque vénissienne

Ce parcours mettra à l'honneur la diversité des populations qui sont passées, ou se sont installées à Vénissieux, pour en façonner le visage contemporain et son futur.

que les différentes migrations. Le budget global du projet est de sept millions d'euros (valeur de fin de chantier).

UNE SOIXANTAINE DE DONS

En février, a été lancée une collecte qui a permis de recueillir une soixantaine de dons : objets, photos et témoignages. « Certains, indique la mairie, se sont révélés précieux : un fonds photographique personnel avec près de 300 tirages argentiques, offrant un aperçu inédit de l'évolution de Vénissieux au XX^e siècle, ou encore une photographie d'entreprise de 1923 et d'autres objets donnés par un ancien employé de Veninov. »

Tout ce matériel est en cours d'inventaire et de numérisation, dont se charge Sophie Barrère, consultante en stratégie culturelle et fondatrice du bureau d'études Haut-relief. De leur côté, apprend-on encore, « les équipes muséographiques sont mobilisées pour la valorisation de tous les témoignages recueillis ».

Ajoutons, pour préciser le calendrier prévisionnel, que les études et autorisations se dérouleront jusqu'en juin 2025. De juillet 2025 à octobre 2027, auront lieu la consultation des entreprises, puis les travaux et aménagements pour une mise en service en novembre 2027. ■

JEAN-CHARLES LEMEUNIER



Les collections du musée de la Résistance et de la Déportation ont été léguées à la Ville. Elles seront exposées dans la future Maison des mémoires.

SANTÉ PUBLIQUE

Halte au proto !

Alors que le député Idir Boumertit a fait une nouvelle proposition de loi pour lutter contre ce fléau, la consommation de protoxyde d'azote continue d'augmenter dangereusement, notamment à Vénissieux, où un arrêté d'interdiction a pourtant été pris dès 2021.

«**R**estreindre la vente de protoxyde d'azote aux seuls professionnels et renforcer les actions de prévention sur les consommations détournées».

Tel est l'intitulé de la proposition de loi n° 580 qui a été redéposée le 5 décembre à l'Assemblée nationale. Elle est portée par le député LFI de la 14^e circonscription du Rhône, Idir Boumertit, avec le soutien d'une centaine de parlementaires issus de neuf groupes politiques différents. Une initiative transpartisane, qui démontre une volonté commune de faire face à ce fléau.

La proposition de loi vise à encadrer strictement l'usage du protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant, qui est massivement détourné à des fins récréatives. S'inspirant des mesures prises par le Royaume-Uni et les Pays Bas, le texte porté par Idir Boumertit prévoit l'interdiction de la vente aux parti-

culiers — le produit serait exclusivement réservé aux professionnels de la santé et de la cuisine — et le renforcement des campagnes de prévention.

UNE CONSOMMATION TOUJOURS CROISSANTE

«Déjà soutenue par un large éventail politique, cette proposition de loi a franchi les premières étapes du processus législatif», indique le député du Rhône dans un communiqué. Elle pourrait être inscrite à l'ordre du jour pour un débat à l'Assemblée dès janvier 2025.»

Il précise que «cette loi ne vise pas à stigmatiser les consommateurs, mais à agir collectivement contre un problème de santé publique majeur, en apportant une réponse ferme et définitive.» Et rappelle que plusieurs villes, dont Vénissieux, Meyzieu, Décines-Charpieu, Givors et récemment Lyon ont déjà pris



En 2024, huit tonnes de bombonnes ont été collectées par les services de la ville

«des interdictions locales sur la vente, la détention et l'utilisation sur la voie publique».

Malgré ces mesures d'interdiction locale et les efforts de sensibilisation dans les collèges, lors de tables rondes ou encore pendant le Forum santé, la consommation de protoxyde d'azote à Vénissieux s'accroît chaque année. C'est à la suite de la crise sanitaire que la municipalité a pris conscience de cette probléma-

tique. «Nous en étions à une tonne de bombonnes à la sortie du confinement. En 2022, nous en avons récolté quatre tonnes et plus de huit tonnes en 2024», liste Jean-Maurice Gautin, adjoint au maire à la sécurité et à la tranquillité.

Dans la commune, depuis 2021, la consommation sur la voie publique et la vente aux mineurs sont interdites. Pourtant, les procès-verbaux suite à des usages sur l'espace public

sont en augmentation. «Nous avons observé que les personnes qui se font interpellées sont toutes extérieures à la ville», affirme l'élu. Entre 2021 et 2022, sept PV ont été rédigés, ainsi que deux interpellations pour vente à la sauvette, et un total de 175 kg de bombonnes a été saisi. Pour l'année 2023-2024, on arrive à 14 PV et trois interpellations pour un total de 540 bombonnes saisies. ■

G.L. ET P.G.

BATAILLONS DE LA PRÉVENTION

La fin de l'expérimentation ?



Les éducateurs Clémentine et Malik ont accompagné les jeunes des Minguettes

Lancé en 2021, le dispositif national des Bataillons de la prévention a pour objectif de favoriser la tranquillité et le bien-être dans les quartiers «les plus exposés à la délinquance juvénile», en réengageant les jeunes «les plus éloignés des institutions», tout en renforçant le lien éducatif et en facilitant l'insertion professionnelle et citoyenne.

Les quartiers des Minguettes et des Clochettes bénéficient de ce programme, qui a touché en 2023 près de 250 jeunes, âgés de 12 à 21 ans, accompagnés par une douzaine d'éducateurs. Ces derniers, présents dans différents lieux, notamment devant les collèges, les centres sociaux ou les espaces de socialisation, sont là pour conseiller les jeunes dans de nombreux domaines, que ce soit pour des démarches professionnelles, administratives ou pour les mettre en relation avec différentes structures. Cette initiative, financée par l'État avec le soutien des communes concernées, a été signée par la préfecture, les maires de Vénissieux et de Saint-Fons, ainsi que la Métropole de Lyon

et l'association Sauvegarde 69. Initialement prévue pour une durée de trois ans, l'expérimentation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025 dans le Rhône.

Alors que cette échéance approche à grands pas, la préfecture du Rhône n'évoque pas de prolongement du dispositif et rappelle que «le financement des postes d'éducateurs spécialisés relève de la compétence des départements et des métropoles». La préfecture précise que les financements publics alloués depuis le lan-

cement des Bataillons le sont dans le cadre d'une expérimentation, et non d'un engagement pérenne. Mais de son côté, la Métropole de Lyon se défend de toute responsabilité, affirmant que le dispositif est une initiative de l'État et qu'il est géré par la mairie de Vénissieux. À l'heure qu'il est, personne ne semble donc vouloir s'engager sur une prolongation du financement. Au risque de voir disparaître un dispositif qui a fait ses preuves ? ■

P.G.



expressions
Les nouvelles de Vénissieux

Pour annoncer
dans Expressions,
contactez-nous !

Rémi Berthelot, chargé de publicité
publicite@expressions-venissieux.fr
ou 04 72 90 95 98

CHARRÉARD

À l'arrêt, ce projet immobilier va reprendre en 2025

Malgré la récente liquidation judiciaire du promoteur Alila, la résidence « Le Petit Prince » sera bien livrée, certainement d'ici un an.



PHOTO F.D.

La liquidation judiciaire du promoteur Alila a entraîné l'interruption du chantier

Il faudra encore s'armer de patience pour que le programme Le Petit Prince soit couronné de succès. À l'arrêt depuis l'été au stade de la mise hors d'eau et hors d'air, le chantier de la rue Saint-Exupéry n'est pas encore près de reprendre. La faute à la liquidation judiciaire de la filiale de gestion du promoteur immobilier Alila, prononcée le 24 octobre dernier par le tribunal de commerce de Lyon. Cette coquette résidence de 17 logements locatifs intermédiaires (LLI), équipés de balcons ou terrasses, est sortie de terre en lieu et place de l'ancien centre commercial du Charréard.

Elle sera livrée avec du retard. « Le chantier va bien redémarrer, assurent Aurore Floret et Marianne Pupier, respectivement directrice de l'offre nouvelle et directrice des services aux clients et aux territoires chez In'li Aura, propriétaire de l'immeuble. La question, c'est quand ? Nous espérons une livraison fin 2025. Il reste environ six mois de travaux. »

ALILA AU RALENTI DEPUIS LE PRINTEMPS

In'li Aura, spécialiste du logement locatif intermédiaire, qui avait acquis ce bien sur plan, s'est décidé à faire jouer sa garantie financière d'achèvement (GFA).

Reste à dénicher un maître d'œuvre en mesure de reprendre le dossier et à désigner un mandataire. « Tout cela peut prendre plusieurs mois, regrettent les collaboratrices d'In'li Aura. Nous allons subir un préjudice à cause de la perte locative. Le prêt bancaire ne va pas tarder à démarrer. Bien sûr, à l'échelle de l'entreprise, cela va s'absorber. Mais nous allons le faire savoir aux liquidateurs judiciaires, même si nous devons être les derniers servis. »

Les premières phases du projet avaient été validées sans encombre. Au permis de construire, délivré le 18 décembre 2020, avait succédé la phase de démolition du centre commercial et des six logements, mi-2023, pour faire place nette. « Le contrat stipulait une livraison en mai 2025, rappellent Aurore Floret et Marianne Pupier. Alila était plutôt en avance. Mais depuis mai dernier, le promoteur nous a signalé qu'il rencontrait des difficultés avec ses entreprises. Particulièrement avec les électriciens, les carreleurs et les paysagistes. On lisait dans la presse qu'il était en difficulté et qu'il ne payait plus. Cette situation reste rare. Nous n'avons connu ça qu'une seule fois en 15 ans. » ■

FABRICE DUFAUD

Alila : chute brutale pour le promoteur lyonnais

L'aventure Alila aura duré 17 ans. Ce promoteur immobilier lyonnais se distinguait dans la production de logements sociaux et intermédiaires. Alila a fait de l'article 55 de la loi SRU, qui impose aux communes un quota de logements sociaux, une opportunité. « On nous a parfois appelés le "Free de l'immobilier" ou le "Uber du logement" car nous avons su dépoussiérer un secteur vieillissant », résumait Hervé Legros, son président-fondateur, dans son communiqué informant la liquidation judiciaire d'Alila le 24 octobre. Les ennuis d'Alila avaient commencé fin 2022 avec le dépôt de plainte de 16 salariés du groupe. Début février 2024, Hervé Legros a été mis en examen, entre autres pour travail dissimulé, harcèlement moral, faux et usage de faux et abus de biens sociaux.

INFO COMMERCE

Aux Doux Soeurs vénissianes



PHOTO R.B.

Après une inauguration dominicale attendue et relayée sur les réseaux sociaux, le salon de thé Doux Sœurs a ouvert ses portes le mardi 17 décembre. L'aboutissement d'un rêve pour Selvinur Bozkus, ancienne photographe dans l'événementiel, et Yaseminur Kiling, pâtissière (notre photo). Deux associées très proches puisqu'elles sont... sœurs.

« Ce projet nous tenait à cœur. Moi et ma sœur, nous nous sommes battues pour cet objectif commun depuis tant d'années, témoigne Selvinur. Nous avons une idée précise et exigeante de ce que nous voulions faire. »

Et quel résultat ! Une décoration époustouflante, très féminine, avec des lustres du plus bel effet, des créations murales à la fois délicates et flamboyantes, le tout dans un espace clair et accueillant.

« En alliant nos compétences, nous avons voulu attirer une clientèle cosmopolite : proposer à la fois des pâtisseries françaises et turques, dans une décoration inspirée de mes nombreux séjours à Londres », poursuit Selvinur. Yaseminur, elle, œuvre davantage en coulisses à la confection des douceurs : « La pâtisserie, c'est ma partie réservée, ma passion ! Après mon CAP obtenu dans l'école de Fernando Maria, j'ai poursuivi mon apprentissage lors de nombreux cours particuliers à l'atelier d'Henri Desmoulin à Arnas, dans le Beaujolais. »

De la qualité et de l'expertise, donc, pour ces deux jeunes femmes qui rêvent d'attirer une large clientèle. « J'accompagne Selvinur depuis longtemps sur les réseaux sociaux, et quand j'ai vu qu'elle ouvrait son salon de thé à Vénissieux, je n'ai pas hésité », confie cette cliente, venue spécialement de Villefranche-sur-Saône en famille.

Bienvenue à tous les gourmands de Vénissieux et d'ailleurs pour une belle expérience visuelle et gustative. ■

R.B.

Doux Sœurs - 50, boulevard Ambroise-Croizat. Ouvert de 9h30 à 19 heures du mardi au jeudi, et de 9h30 à 23 heures du vendredi au dimanche, fermé le lundi. Présent sur TikTok et Instagram. Tél. : 06 63 43 31 92.

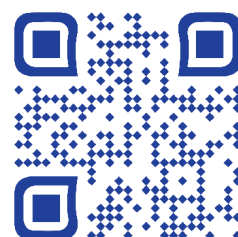


PHOTO R.B.

PublicImprim
l'engagement quotidien

BP 553 - 12 rue Pierre Timbaud - 69637 VÉNISSIEUX - Tel 04 72 50 31 58

www.publicimprim.com



La marque de la gestion forestière responsable



COMMERCE

13, rue Gambetta : le local a trouvé preneur

Un réparateur de téléphones devrait reprendre le bail commercial du 13, rue Gambetta. Ce local du centre-ville sera resté inoccupé près de trois ans.

Un premier appel à candidatures, lancé en février 2024, était resté infructueux. La municipalité l'avait relancé huit mois plus tard, non sans avoir consenti à une baisse de loyer et des facilités de paiement. Si l'appel a pu susciter quelques marques d'intérêt, le 30 novembre au soir, à la clôture, un seul porteur de projet avait présenté un dossier conforme au cahier des charges.

UN LOYER ABAISSÉ DE 1500 EUROS

Pour autoriser la rétrocession du droit au bail, la Ville excluait les agences immobilières, les banques et assurances, les coiffeurs, les enseignes de restauration rapide, les bars, les salons de thé et les commerces de bouche (épicerie, boucherie-charcuterie, traiteur et primeur). C'est finalement une boutique de réparation de téléphones mobiles qui devrait occuper le local du 13, rue Gambetta, dans le courant du premier semestre 2025. Soit environ trois ans après la fermeture de Cœurs en fête, la boutique d'articles et accessoires de mariage, ouverte de 2006 à 2022. Le dossier est en cours d'étude. La candidature doit encore être validée en commission, puis approuvée par le conseil municipal en février prochain.



Le réparateur de téléphones mobiles sera situé en plein centre-ville, à côté de Rize Market

« Ce jeune autoentrepreneur se positionne sur de la réparation, du reconditionnement, de l'achat et de la revente, précise Nicolas Porret, adjoint au commerce (EELV). Nous l'avons trouvé réactif. Il sera capable de faire évoluer son offre et de proposer des services annexes. L'objectif était de trouver un porteur de projet qualitatif. La Chambre des métiers et

de l'artisanat nous avait orientés vers ce type d'activités que pratiquent aujourd'hui la Fnac ou Black Market et qui sont très ancrées dans les habitudes de consommation. »

Attentif à la solidité financière du commerçant et à la viabilité de son plan d'affaires, le bailleur a tout de même revu ses conditions financières à la baisse. Le montant de loyer annuel

La préemption pour éviter l'installation d'un nouveau coiffeur

La Ville voulait à tout prix éviter l'installation d'un seizième salon de coiffure au centre-ville. C'est ce qui serait arrivé si elle n'avait pas préempté le 13, rue Gambetta. Le 22 novembre 2022, elle recevait une déclaration de cession du bail commercial au profit d'une activité de coiffure.

L'arrêté du 17 janvier 2023 lui a permis d'exercer son droit de préemption, dans l'espoir de rééquilibrer l'offre commerciale dans cette zone de chalandise de 10 000 habitants. Ce levier, la municipalité peut l'actionner depuis le 2 février 2016, date à laquelle elle a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au centre-ville.

pour la boutique, qui comprend une surface de vente de 25 m² et une annexe de 27 m² était fixé initialement à 8 500 euros hors taxes. Il a été abaissé à 7 000 euros. Les charges locatives restent à 300 euros par an. Pour faciliter la cession du droit au bail (13 000 euros HT), un échelonnement de paiements est envisagé. ■

FABRICE DUFAUD

AUTOPARTAGE

Citiz LPA : un service populaire mais déficitaire

Si le succès des véhicules Citiz est en hausse, la rentabilité de ce service d'autopartage est encore loin d'être atteinte.

Le service d'autopartage de la Métropole de Lyon est en pleine expansion. Sa flotte est passée de 100 à 600 véhicules en l'espace de cinq ans. L'opérateur, Lyon Parc Auto (LPA), a mis un coup d'accélérateur cette année, en mettant en circulation 200 nouveaux véhicules. Citiz couvre désormais 33 communes et 220 stations, contre 44 stations il y a quatre ans. Dans une moindre mesure, le public suit le mouvement. Le nombre d'utilisateurs a presque triplé en cinq ans, pour atteindre les 13 000 en 2024.

Malgré cette croissance, la rentabilité n'est pas au rendez-vous. Citiz reste déficitaire de trois millions d'euros par an. Les cinq mil-

lions de recettes sont insuffisantes au regard des huit millions que coûte le service à la collectivité.

148 UTILISATEURS RÉGULIERS À VÉNISSIEUX

Pour combler ce déficit structurel, la Métropole espère séduire rapidement de nouveaux utilisateurs. « Même si ce service se développe, il n'est pas assez connu, concède Bruno Bernard, président de la Métropole (EELV). Pour mieux se déplacer dans la Métropole, il existe de multiples solutions. L'autopartage en est une. » Le gestionnaire développe une offre conséquente. Il met à disposition vingt modèles de toutes tailles, de la citadine au fourgon neuf places, sans oublier l'utilitaire ou le véhicule adapté au transport de personnes



Citiz propose désormais 600 véhicules en autopartage dans l'agglomération lyonnaise.

en fauteuil roulant. Il y a peu, les électriques ont fait leur apparition dans les stations des parcs LPA. « On peut aller chercher de nouveaux utilisateurs, estime Fabien Bagnon, vice-président aux mobilités actives à la Métropole (EELV) et président

de LPA. Je pense aux associations, aux entreprises. Nous sommes en mesure de répondre à tous types de besoins. » À Vénissieux, Citiz est disponible depuis le 2 janvier 2023. Six voitures, de catégories S, M et XL, sont réparties sur trois stations : Hôtel-de-ville,

Grand Parilly et Pressensé-Maranne. On dénombre 148 utilisateurs réguliers de ces trois stations. Leur trajet moyen est de 38 kilomètres. Depuis l'ouverture du service, environ 70 000 kilomètres ont été parcourus. ■

FABRICE DUFAUD

RETRAITE

Patrick Arlaud, un départ entre tristesse et soulagement

Après six ans à la tête du collège Elsa-Triolet, Patrick Arlaud prend sa retraite. Avec tristesse du fait de son attachement à l'établissement. Mais sans regret au vu de ce que sont devenues les conditions de travail.



PHOTO R.G.

C'est le cœur serré que Patrick Arlaud a dit au revoir aux 670 élèves et aux équipes du collège Elsa-Triolet, vendredi 20 décembre. Après une belle carrière, le principal de l'établissement a choisi de prendre sa retraite. À partir du lundi 6 janvier, Bérengère Vaté,

proviseure adjointe du lycée Saint-Just dans le 5^e arrondissement de Lyon, prendra sa suite. Lors de son parcours professionnel, Patrick Arlaud aura été témoin de l'évolution de Vénissieux. De 2011 à 2016, en tant que proviseur adjoint du lycée Jacques-Brel, il a notamment

accompagné la construction du nouvel établissement, inauguré en 2014. Après un passage par Corbas, il choisit de revenir en 2019 à Vénissieux pour devenir principal du collège Elsa-Triolet : « J'ai toujours bien aimé les familles et les enfants d'ici, donc j'étais heureux. C'est tou-

jours mieux quand on connaît bien le territoire. »

En 2020, le monde est frappé par l'épidémie de Covid-19. Un épisode marquant dans sa vie professionnelle, peu de temps après sa prise de poste. « Il y a eu le confinement, des décès dans les familles, c'était une période très compliquée, se souvient-il. Beaucoup d'élèves manquaient de matériel, donc nous en avons prêté, on imprimait les cours quand les élèves en avaient besoin. Les enseignants et les élèves ont été extraordinaires, ils avaient une relation très forte. »

« ON A DES PÉPITES ICI »

Cette proximité et cette humanité lui tiennent à cœur. « Il faut comprendre les élèves, les aider à trouver des solutions au lieu de les sanctionner. Ils ont déjà tellement de combats à mener dans les quartiers. Nous travaillons pour leur réussite. Il faut pousser ceux qui manquent d'ambition, certains se restreignent dans leurs rêves alors qu'on a des pépites ici, comme partout. »

Patrick Arlaud observe qu'un

environnement serein a été créé dans l'établissement, où tout le monde se fait confiance, tant les parents, les enfants que les enseignants. « Les jeunes considèrent le collège comme leur deuxième maison, ils n'hésitent pas à nous demander de l'aide quand ils en ont besoin. »

Le chef d'établissement n'aurait pas été contre l'idée de jouer les prolongations quelques années. Mais la dégradation des conditions de travail a eu raison de sa motivation. « Je ne pars pas à cause du collège, j'ai une perte de vocation. Ces dernières années, on nous balade, on passe notre temps à se battre, on nous impose des réformes sans demander notre avis. » Même s'il reconnaît l'intérêt de certains ajouts dans les programmes, il regrette le manque d'heures et de moyens pour tout mettre en place. « En tant que chef d'établissement, on doit tout gérer, c'est épuisant. J'aime mon métier, je serais bien resté, mais dans d'autres conditions. » ■

POUTCHIE GONZALES

ÉPANOUISSEMENT

La Team bien-être de Triolet

Des élèves du collège Elsa-Triolet se sont formés pour accompagner leurs camarades qui en ressentent le besoin.

Au collège Elsa-Triolet, pour la deuxième année consécutive, un groupe d'élèves a choisi de se réunir pour créer une équipe bien-être au sein de l'établissement. Au total, une quinzaine de jeunes se retrouvent une fois par mois, sous l'encadrement de Laëtizia Vivier, enseignante de SVT, et Karine Seymon, infirmière scolaire. Objectif : organiser plusieurs événements pour améliorer la qualité de vie de leurs camarades. « Nous voulons que les élèves se sentent bien au collège, expliquent les membres du groupe. C'est un endroit positif où il faut aimer aller. Parfois, cela peut être dur de s'intégrer, et nous sommes là pour aider les élèves quand ça arrive. On veut les reconforter et leur montrer qu'ils ne sont pas seuls. »

Mi-novembre, une journée contre le harcèlement scolaire a été organisée au sein de l'établissement. Les membres de la Team

bien-être sont allés voir chaque classe de 6^e afin que les nouveaux venus puissent les identifier en cas de problème. « Nous leur avons expliqué notre rôle, et ils avaient l'air très à l'écoute, assurent les collégiens. Nous avons aussi proposé des jeux, et beaucoup nous ont demandé comment ils pouvaient faire pour rejoindre notre groupe. »

INITIATIVES À FOISON

Tout au long de l'année, des initiatives sont prises par ces enfants volontaires, qui ne manquent pas d'imagination pour mettre en place de nouvelles actions. Parmi les idées évoquées, la création d'un calendrier du bien-être avec des mots gentils et des messages positifs, l'installation des décorations de bienvenue pour les CM2 qui viendront visiter le collège pendant l'année, ou encore la création d'une « brigade d'accueil » pour orienter les nouveaux élèves.



PHOTO D.R.

Pour devenir membre de la Team bien-être, les enfants ont suivi une formation équivalente à deux jours. « On a échangé sur les émotions, les sentiments, on a aussi fait des

jeux pour apprendre à se connaître. On a également créé un livret pour réunir tout ce qu'on a appris. » ■

P.G.



PHOTO EMMANUEL FOUDROT

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Interdiction des Crit'Air 3 : les villes populaires en première ligne

Au 1^{er} janvier 2025, les Crit'Air 3 seront interdits dans le périmètre de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon. À Vénissieux, plusieurs milliers de véhicules sont concernés. Mais malgré les inquiétudes exprimées par les élus locaux, le président de la Métropole maintient le cap, « contraint par la loi ».

DOSSIER RÉALISÉ PAR GRÉGORY MORIS.
PHOTOS : EMMANUEL FOUDROT.

Les villes populaires sont-elles compatibles avec les ZFE ? Une question qui se posait déjà lors du vote de la loi d'orientation des mobilités, en 2019 — celle-ci actait l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants dans les métropoles —, et qui devient centrale alors qu'au 1^{er} janvier 2025, les Crit'Air 3 seront interdits dans le périmètre de la ZFE lyonnaise. Rappelons que cette dernière comprend la totalité

des villes de Lyon (axes M6/M7 et boulevard Laurent-Bonnevay compris), ainsi que les zones intra-périphériques des villes de Vénissieux, Caluire, Villeurbanne et Bron. Et qu'en 2028, elle prévoit encore l'interdiction des Crit'Air 2.

10 000 VÉHICULES CONCERNÉS À VÉNISSIEUX

À Vénissieux, le sujet est loin d'être anodin. En juillet, l'INSEE constatait que notre ville était

la plus impactée par la ZFE. « La part de véhicules interdits diffère selon les communes et les arrondissements, écrivait l'institut. Si tous les territoires sont concernés, trois d'entre eux ont, en particulier, une proportion de véhicules interdits supérieure à celle de l'ensemble de la ZFE de Lyon. Ainsi, 12 % des véhicules ne peuvent plus circuler ni stationner à Vénissieux, tout comme 9 % des voitures à Bron et dans le 8^e arrondissement

de Lyon.» Un an plus tôt, une étude de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) relevait que la ville ne comptait « que » 63,8 % de Crit'Air 0, 1 et 2, contre respectivement 67,1 %, 75,2 %, 70,6 % et 76,4 % pour Bron, Lyon, Villeurbanne et Caluire-et-Cuire. Quelques mois plus tôt, une étude réalisée pour la Ville par l'institut d'études marketing et d'opinion CSA constatait qu'un habitant sur deux avait un avis défavorable sur la ZFE. Les personnes interrogées assuraient alors qu'ils n'avaient « pas les moyens de changer de voiture », que « les véhicules électriques sont chers », et rappelaient que « Vénissieux est une ville populaire ». 32 % en redoutaient « l'impact sur la liberté », estimant que ce projet serait « une privation de liberté ». Certains le qualifiant même de « pénalisant, discriminant ».

« Nous avons cette année trois mille véhicules Crit'Air 3 dans la ZFE lyonnaise, résumait, lors du dernier conseil municipal, Pierre-Alain Millet, adjoint au maire en charge du développement durable et conseiller métropolitain. Ces véhicules étaient cependant peu roulants. Mais nous aurons en janvier au total 10 000 véhicules interdits d'accès à Lyon, au périphérique, aux M6 et M7. [...] Cette nouvelle étape de la ZFE arrive dans un contexte de crise sociale qui la rend trop violente. »

« LES PLUS MODESTES SERONT PÉNALISÉS »

Quelques semaines avant l'interdiction des Crit'Air 3, plusieurs élus des villes de la Métropole ont interpellé le président, Bruno Bernard. Michèle Picard, maire de Vénissieux, a écrit à ce dernier pour qu'il desserre le calendrier et mette en œuvre une réponse adaptée à la situation sociale. « Je ne remets pas en cause les objectifs de la ZFE en matière de décarbonation et d'amélioration de la qualité de l'air, confiait le maire à Expressions. Mais avec les élus communistes à la Métropole, cela fait longtemps que nous alertons sur le fait que le calendrier de mise en place est très serré, et que l'impact n'est pas supportable pour une grande proportion des habitants. « Je demande que l'on recule la

date butoir et que l'on bâtit une réponse adaptée à la situation sociale, résumait l'élue. Cette réponse passe probablement par des aides financières supérieures de la Métropole, mais aussi par une action revendicative auprès de l'État pour qu'il revienne sur la suppression des primes à la casse et ZFE, récemment décidée dans le cadre des restrictions budgétaires. Il faut reconstruire un contexte favorable à la transition écologique, sans quoi nous n'y arriverons pas. »



De très nombreux habitants (...) ne peuvent pas changer de véhicule. Ils n'en ont pas les moyens. On ne peut pas être sanctionné pour cette raison. »

Michèle Picard, maire de Vénissieux

Le député de la 14^e circonscription du Rhône, Idir Boumertit, a également rendu public un communiqué de presse, dans lequel il affirme que « la mesure d'interdiction des véhicules Crit'Air 3 qui doit prendre effet au 1^{er} janvier prochain est profondément injuste et discriminatoire ». « Ce sont les plus modestes des usagers de la route, mais également les petits artisans et commerçants qui vont être pénalisés, assurait-il. Les aides qui étaient déjà bien insuffisantes sont aujourd'hui dérisoires. »

Idir Boumertit rappelait également des chiffres qui en disent long sur l'inégalité de traitement selon que l'on habite à l'ouest ou à l'est de l'agglomération : « 32,92 % du parc automobile est concerné à Vénissieux, 39,05 % à Givors, contre seulement 12,05 % à Saint-Didier-au-Mont-d'Or. »

BRUNO BERNARD NE CÈDE PAS

Et Michèle Picard et Idir Boumertit de se positionner contre la pénalisation des usagers qui contreviendraient aux règles de la ZFE : le maire assurait ainsi que la police municipale de Vénissieux « a d'autres priorités, ayant déjà fort à faire en matière de tranquillité publique ; il n'est pas envisageable de déroger à cette mission prioritaire pour une mission supplémentaire de verbalisation



PHOTO EMMANUEL FOUDROT

dans la ZFE ». Le député, pour sa part, mettait en avant l'exemple montpelliérain, où les panneaux de signalisation de la zone ZFE n'ont pas été installés par la collectivité, empêchant ainsi les forces de l'ordre, faute d'information des citoyens, de pouvoir procéder aux verbalisations.

L'ÉTAT POINTÉ DU DOIGT

Mais le président de la Métropole lyonnaise — qui n'a pas souhaité répondre à nos questions sur les éléments soulevés par le maire de Vénissieux et le député de la circonscription — a choisi de tenir le cap, assurant être « tenu par la loi » de poursuivre le renforcement de la ZFE. « La loi dit que nous avons l'obligation d'appliquer l'interdiction des Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025, à Lyon comme à Paris, a ainsi expliqué Bruno Bernard. Ce n'est pas un choix de l'exécutif [...]. Les résultats de la ZFE sont bons, la pollution diminue, et depuis 2019, elle diminue plus vite sur notre territoire que dans toutes les autres grandes villes de la région. » « La politique nationale sur ce sujet, en termes de communication, de contrôle et d'aide à l'achat,

n'est pas à la hauteur, regrettait l'élue. Lyon et Paris doivent interdire les Crit'Air 3 : pourquoi n'y a-t-il pas une aide spécifique pour ces territoires ? Avec en plus, la suppression des aides à la conversion. C'était 8 000 euros pour les plus modestes ! [...] La Métropole continuera à tracer sa route sur ce sujet qui est naturellement compliqué. »

Bruno Bernard a cependant annoncé la mise en place d'une nouvelle dérogation, qui viendra s'ajouter à celle du « petit rouleur » (droit à 52 jours de circulation par an dans la ZFE), et qui permettra aux propriétaires d'un véhicule Crit'air 3 travaillant en horaires décalés d'obtenir une attestation fournie par leur employeur, valable un an et renouvelable une fois. ■



« La mesure d'interdiction des véhicules Crit'Air 3 qui doit prendre effet au 1^{er} janvier prochain est profondément injuste et discriminatoire. »

Idir Boumertit, député du Rhône

TÉMOIGNAGES

« En attendant »

L'entrée en vigueur de l'interdiction des Crit'Air 3 chez les automobilistes, entre

LAURENT, 52 ANS : « JE COMPRENDS L'INTERDICTION, MAIS C'EST UN COUP DUR »

Résidant au Moulin-à-Vent, Laurent, 52 ans, possède une voiture diesel Crit'Air 3 pour ses déplacements professionnels. « Je suis technicien de maintenance, et la voiture est aussi, voire surtout, un outil de travail. J'ai acheté cette voiture en 2018. Maintenant, on me demande de passer à nouveau... Je comprends l'enjeu écologique, mais cela représente un coût énorme pour moi, même si on veut vraiment pousser les gens à changer. Les subventions beaucoup plus élevées pour les véhicules alternatifs viables. En attendant de pouvoir passer à l'électrique, je vais gruger, il n'y a pas d'autre mot. »

SOPHIE, 29 ANS : « UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGER MES HABITUDES »

Pour Sophie, 29 ans, habitante du 7^e arrondissement de Lyon croisée à la station-service de l'hypermarché Carrefour, cette interdiction est une incitation à changer son mode de vie. « Ma vieille Clio essence, que j'ai achetée en 2005, sera interdite l'an prochain, mais elle est encore à passer au vélo électrique. Lyon a beaucoup d'opportunités de réduire mes dépenses et mon empreinte carbone. La réduction de la place de la voiture dans l'histoire. »

Quelles aides pour changer de véhicule ?

À partir du 1^{er} janvier 2025, les véhicules les plus polluants — classés Crit’Air 5, 4, 3 et non classés — seront interdits dans le périmètre de la ZFE. Une interdiction qui s’applique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en circulation comme en stationnement. Pour accompagner les particuliers, la Métropole a mis en place, depuis le 1^{er} septembre 2023, un ensemble d’aides financières.

Celles-ci s’adressent aux propriétaires de véhicules légers ou de deux-roues motorisés disposant d’un revenu fiscal de référence par part inférieur à 24 900 euros. Ce qui correspond, par exemple, à un revenu mensuel net avant impôt de 2 184 euros pour une personne seule, ou de 5 460 euros pour un couple avec un enfant.

Notez que les montants des aides varient en fonction du type de véhicule acquis et du revenu fiscal de référence par part :

■ **Voiture électrique neuve ou d’occasion** (prix inférieur à 47 000 euros TTC, émissions de CO₂ nulles) :

- Revenu ≤ 7 100 euros : 3 000 euros
- Revenu entre 7 100 euros et 15 400 euros : 2 500 euros
- Revenu entre 15 400 euros et 24 900 euros : 2 000 euros

■ **Voiture essence Crit’Air 1 neuve** (hors hybride rechargeable, prix inférieur à 47 000 euros TTC, émissions de CO₂ ≤ 94 g/km NEDC ou 122 g/km WLTP) :

- Revenu ≤ 7 100 euros : 3 000 euros
- Revenu entre 7 100 euros et 15 400 euros : 2 500 euros
- Revenu entre 15 400 euros et 24 900 euros : 2 000 euros

■ **Voiture essence Crit’Air 1 d’occasion** (hors hybride rechargeable, émissions de CO₂ ≤ 132 g/km WLTP ou 104 g/km NEDC) :

- Revenu ≤ 7 100 euros : 3 000 euros
- Revenu entre 7 100 euros et 15 400 euros : 2 500 euros

■ **Deux-roues, tricycles ou quadricycles électriques** (hors trottinettes, sans batterie au plomb) : aide uniforme de 1 000 euros

■ **Vélo à assistance électrique neuf ou d’occasion** (puissance maximale de 0,25 kW, sans batterie au plomb) :

- Revenu ≤ 7 100 euros : 1 000 euros
- Revenu entre 7 100 euros et 15 400 euros : 750 euros
- Revenu entre 15 400 euros et 24 900 euros : 500 euros

■ **Vélos familiaux** (cargos, triporteurs, longtails), vélos pliants et vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, avec ou sans assistance électrique, neufs ou d’occasion :

- Revenu ≤ 7 100 euros : 2 500 euros
- Revenu entre 7 100 euros et 15 400 euros : 1 500 euros
- Revenu entre 15 400 euros et 24 900 euros : 1 000 euros

■ **«Retrofit» d’un véhicule thermique Crit’Air 5, 4, 3, 2 ou non classé vers un moteur électrique** : aide uniforme de 2 000 euros

Ces aides sont valables pour l’achat, la location longue durée (supérieure ou égale à 24 mois) et la location avec option d’achat. Attention, les demandes de subvention doivent impérativement être déposées avant l’acquisition du nouveau véhicule, faute de quoi elles ne seront pas éligibles. Notez que les aides ne seront plus disponibles pour le remplacement d’un véhicule classé Crit’Air 5 à partir du 31 décembre 2024. Pour les Crit’Air 4, Crit’Air 3 et Crit’Air 2, la date limite pour déposer un dossier est respectivement fixée au 31 décembre 2025, au 31 décembre 2026 et au 31 décembre 2028. Enfin, la Métropole rappelle que, pour connaître les solutions les plus adaptées à sa situation, il est possible de prendre rendez-vous à l’Agence des Mobilités, située au 120, rue Masséna à Lyon.



PHOTO EMMANUEL FOUDROT



PHOTO EMMANUEL FOUDROT

«Ant, je vais gruger »

L’interdiction des véhicules Crit’Air 3 suscite des réactions variées : de la résignation, incompréhension et volontarisme écologique.

L’OBJECTIF,

« Je vis en HLM, je n’en ai pas les moyens et je ne sais même pas où je pourrais la charger ! »

JAMEL, 65 ANS : « UNE DÉCISION QUI PÉNALISE LES PLUS PAUVRES »

Pour Jamel, retraité de 65 ans vivant sur le plateau des Minguettes, cette mesure est mal pensée. « On pénalise encore les plus pauvres et les retraités. Mon diesel Crit’Air 3 est bien entretenu et je m’en sers principalement pour faire mes courses et rendre visite à ma famille. Acheter une voiture électrique est impensable pour moi : je vis en HLM, je n’en ai pas les moyens et je ne sais même pas où je pourrais la charger ! »

JASMINE, 29 ANS : « PAS ASSEZ DE COMMUNICATION SUR LE SUJET »

Pour Jasmine, infirmière libérale dans l’Est lyonnais, l’interdiction des Crit’Air 3 en janvier 2025 est une source d’incompréhension. « Je fais des tournées quotidiennes pour mes patients, et ma voiture est essentielle pour mon travail. C’est un diesel Crit’Air 3, acheté il y a quelques années à peine. Aujourd’hui, on me dit qu’elle sera interdite, mais je n’ai jamais reçu d’information claire sur ce que je suis censée faire. Pareil, pour les systèmes de dérogation. C’est tellement confus ! Franchement, je n’ai ni le temps ni l’envie de passer des heures à comprendre ça : je travaille douze heures par jour ! On nous dit partout que les professionnels sont accompagnés, mais ce n’est pas vrai. »

RACHID, 40 ANS : « JE ME SENS PRIS AU PIÈGE »

Pour Rachid, chauffeur-livreur, les nouvelles restrictions sont synonymes de complications. « Mon utilitaire va être interdit. Changer de véhicule, c’est perdre des milliers d’euros alors que je me bats déjà pour maintenir mon activité

à flot. Les aides, c’est bien, mais elles ne couvrent pas tout. Et puis, trouver un véhicule utilitaire électrique ou hybride à un prix abordable, c’est mission impossible. On nous impose ces règles sans comprendre nos réalités professionnelles. »



PHOTO EMMANUEL FOUDROT



Acheter une voiture électrique est impensable pour moi : je vis en HLM, je n’en ai pas les moyens et je ne sais même pas où je pourrais la charger !

Djamel, retraité vénissien

ÉLOQUENCE

Les lycéens prennent la confiance

Des ateliers d'éloquence ont été organisés pour les élèves du lycée Jacques-Brel pour renforcer leur aisance à l'oral.

C'est le résultat de plusieurs mois de travail. Le mercredi 18 décembre, à la salle Erik-Satie, une quinzaine d'élèves du lycée Jacques-Brel ont surmonté leurs appréhensions pour se produire sur scène. Avec la compagnie Traction Avant, ils ont travaillé autour de l'éloquence et de l'aisance orale. Deux classes étaient concernées : les élèves de première du cours Humanité, littérature et philosophie et ceux de terminale CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Un projet en deux temps mené avec l'aide de Slimane Bounia, directeur artistique de Traction Avant, et de Vincent Villemagne, comédien et metteur en scène. Des portraits vidéo de chaque élève ont d'abord été réalisés en

cours, dans lesquels ils évoquent ce qui les anime, ce qu'ils aiment et, à l'inverse, ce qui les contrarie, ce qu'ils ne supportent pas au quotidien. « *L'autoportrait est un exercice compliqué*, assure Camille Bornon, enseignante. *Surtout à l'adolescence, où il est question d'avenir et de transition. Ils apprennent à mettre des mots dessus.* »

Tous les témoignages ont ensuite été mélangés pour qu'aucune distinction entre les classes ne soit faite. « *Nous avons réalisé quatre petits films qui sont projetés sur scène* », détaille Slimane Bounia.

DES SUJETS PERCUTANTS

Avec ces vidéos, un texte a été préparé par les élèves avec l'aide de Vincent Villemagne, qu'ils ont



PHOTO PG.

ensuite présenté à l'oral devant le public. « *Ce travail leur permet de travailler la prise de parole et l'estime de soi*, décrit Habiba Tebbakh, enseignante. *Cette expérience les prépare à l'aisance orale*

pour qu'ils deviennent les citoyens de demain. »

De nombreuses thématiques ont été abordées, telles que la place de l'art ou de l'humain dans la société, l'homophobie, le droit

des femmes ou encore le racisme. D'autres élèves ont évoqué les angoisses liées à la pression scolaire ou encore l'augmentation des violences dans le monde. « *Nous avons voulu parler du génocide au Congo car on n'en parle pas assez en France* », expliquent Ana et Marie, toutes deux âgées de 17 ans. Céline, en classe de première, a choisi d'aborder la question de la pollution et de la vie animale : « *C'est une thématique qui me tient à cœur* », affirme-t-elle. Cette expérience lui a permis de « *développer son esprit critique* ». « *Maintenant, je suis motivée pour parler de sujets qui me tiennent à cœur auprès d'un public inconnu et le convaincre de mon point de vue.* » ■

POUTCHIE GONZALES

JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Apprendre à vivre ensemble

Organisée par les DDEN et la Ville depuis dix ans, l'édition 2024 de la Journée de la laïcité a reçu l'aide de l'Espace Pandora et de Traction avant.

Ce 10 décembre, à l'occasion de la Journée de la laïcité, l'hôtel de ville recevait plusieurs dizaines d'enfants. Ils venaient de quatre écoles élémentaires vénissiennes — Max-Barel, Louis-Pergaud, Saint-Exupéry et Flora-Tristan —, de la maison de l'enfance Joliot-Curie/Georges-Lévy et du CME (Conseil municipal des

enfants). Cette année, la manifestation organisée par les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) et leur présidente vénissienne, Jacqueline Raffenot, proposait aux enfants une réflexion sur la laïcité à partir de dix mots, sur le principe du jeu national *Dis-moi dix mots*. Ils ont été soutenus par l'Espace Pandora dans des ateliers d'écriture et leurs poèmes, affichés à Pandora du 12 au 19 décembre, furent lus ce jour-là par deux comédiens de la compagnie Traction avant, Élisabeth Granjon et Vincent Villemagne.

« *Tous les ans, se félicitait Michèle Picard, maire de Vénissieux, nous semons auprès des jeunes généra-*

tions les valeurs universelles du respect de l'autre, de l'ouverture d'esprit à la différence, à l'altérité, pour apprendre à vivre en société, vivre ensemble. »

Elle rappelait l'arbre de la laïcité planté en 2013 devant la mairie et ces dix ans passés prouvaient que « *des milliers d'enfants vénissiens ont été sensibilisés au principe de la laïcité par leurs propres créations et imagination* ».

Elle conclut en saluant la mémoire de Daniel Roy, président de la délégation départementale des DDEN de 2012 à 2016, décédé le 28 novembre dernier, qui fut l'un des initiateurs de cette Journée de la laïcité. ■

J.-C.L.



PHOTO JCL

Mots d'enfants

Mis en relief par Élisabeth Granjon et Vincent Villemagne, les poèmes des enfants ont montré l'importance du travail des ateliers d'écriture mené par Christophe La Posta à l'Espace Pandora. Citons-en quelques-uns.

- « *C'est aussi rigoler tous ensemble, la laïcité.* »
- « *La laïcité, c'est pouvoir jouer avec tout le monde, avec nos différences.* »
- « *La laïcité, c'est des spaghetti de toutes les couleurs, un arbre avec plein de paillettes.* »
- « *La laïcité, c'est de la poésie !* »
- « *La laïque cité nous rappelle notre fraternité.* »
- « *La laïcité, c'est une machine à embrasser les garçons.* »
- « *Ce qui compte, c'est de s'accepter, ne jamais se moquer.* »
- « *Dans notre école, on pense que, sans la laïcité, la France serait moins évoluée.* ».

THÉÂTRE DE VÉNISSIEUX

Fin de résidence



PHOTO JULIE CHERKI

En 2025, s'achèvera la quatrième année de résidence de la compagnie Transports en commun. Qui va multiplier ses interventions début janvier. On pourra ainsi voir, le 10 janvier, une reprise de *La Petite (Sirène)* et, le lendemain, assister à la nouvelle création de la compagnie, *Cendrillon, c'est moi !* Deux spectacles où apparaissent les clowns, chers au cœur de Léa Menahem, directrice de Transports en commun.

« *Le clown, nous avait confié Léa, offre plein de liberté et s'apparente au théâtre de l'absurde. Il est métaphysique, cosmique et me plaît beaucoup.* » On com-

prend mieux pourquoi il n'a cessé d'être présent lors de la résidence.

Ce 11 janvier sera entièrement consacré à l'art du clown avec deux ateliers parents-enfants (de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures), qui s'achèveront sur un goûter clown. Enfin, avec *Tout près de chez vous*, la compagnie présentera dans plusieurs lieux de la ville sa dernière *Petite Mythologie* consacrée au bal. On la verra ainsi, du 23 janvier au 7 février, entre autres au centre social de Parilly et à la Maison du projet. ■

J.-C.L.

- « *La Petite (Sirène)* » : 10 janvier, 20 heures (dès 10 ans). Tarifs : de 5 à 19 euros.

- « *Cendrillon, c'est moi !* » : 11 janvier, 19 heures (dès 10 ans). Tarifs : de 5 à 19 euros.

- Journée clown avec deux ateliers clown parents-enfants : 11 janvier de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures (dès 10 ans). Gratuit sur inscription et présentation d'un billet du spectacle « *Cendrillon, c'est moi !* »

➔ Pour ces trois dates, réservations en appelant le 04 72 90 86 68 ou sur theatre-venissieux.fr.

- « *Tout près de chez vous* » : 23 janvier à 18 heures à la Maison du projet.

➔ Réservation : rp3@lamachinerie-venissieux.fr.

COOPÉRATION

Plus de culture dans les quartiers

Des représentants de l'État, de la Métropole, de l'Éducation nationale, de structures culturelles et d'une vingtaine de communes, dont Vénissieux, ont signé trois textes renforçant la coopération culturelle et l'éducation artistique.

«**L**es Grandes Locos, se réjouit Véronique Dechamps, maire de La Mulatière, sont devenues le nouveau lieu incontournable de la culture sur la Métropole.» Et de citer, pour appuyer cette affirmation, les Nuits sonores, la Biennale de l'art contemporain, le Lyon Street Food et la prochaine venue, en 2025, de la Biennale de la danse.

Qu'est-ce qui a réuni, ce 18 décembre aux Grandes Locos, autant d'édiles et d'acteurs culturels ? Une déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2024-2030, qui sera signée à la fin de la cérémonie par l'État, représenté entre autres par la sous-préfète Judith Husson, la Métropole (Bruno Bernard, son président) et une vingtaine de communes dont Vénissieux. Mais ce n'est pas tout, les paraphe ayant été également apposés sur un protocole définissant les engagements des établissements culturels métropolitains envers les quartiers, avec «*la culture comme levier d'inclusion sociale*». Et sur une convention pour l'éducation artistique et culturelle pour développer des projets sur tout le territoire de la Métropole, poursuivre les actions telles que

le Pass culture ou les appels à projets Arts et Culture et développer celles en direction des collèves (Collèves au cinéma, Classes culturelles numériques, volet EAC...).

L'AFFIRMATION DES QUARTIERS

Avant cela, plusieurs témoignages ont été donnés sur différents exemples, à l'image des Nuits de Fourvière qui se sont associées à des collégiens de Vénissieux et Vaulx-en-Velin. Ainsi Sabine Longin, la directrice des Biennales de Lyon, a-t-elle rappelé que la création du défilé de la Biennale de la danse, en 1996, marqua «*l'affirmation des quartiers*». Il s'agissait, poursuivit-elle, «*de mixer les publics, de mettre la création au centre des cités et créer du lien avec des publics n'ayant pas accès à la culture*». Puis, prenant l'exemple de la Biennale de l'art contemporain, elle évoquait les 300 événements en résonance — Ndlr : telle l'expo de Florian Mermin au centre d'art Madeleine-Lambert à Vénissieux — et la création en territoire, anciennement baptisée du nom de Veduta. «*La culture est un élément d'émancipation, de bien-être. On a droit à la curiosité, droit d'être surpris, happé par des choses qu'on*



PHOTO J.C.L.

ne connaissait pas.» Avant d'affirmer que «*ces actions devaient s'inscrire dans la durée*.» Directrice de la culture à la Métropole, Adélaïde Horrein-Beffy indiquait combien la vision de la politique culturelle avait été repensée, pour «*aller vers les habitants qui sont eux-mêmes porteurs de culture*», pour «*un partage de différentes visions du monde*». Pour Bruno Bernard, l'enjeu est, soulignait-il, de «*transformer durablement nos territoires*» et de faire de la culture «*un levier d'émancipation et de lutte contre les inégalités, un rempart contre la haine et les divisions*».

À propos de la convention pour l'éducation

artistique et culturelle, Jérôme Bourne-Branchu, directeur académique de l'Éducation nationale du Rhône, précisait qu'elle porte «*des dimensions innovantes*». Enfin, la sous-préfète Judith Husson constatait que «*les besoins culturels se font sentir dans la société en général et au sein de nos quartiers*» et que les politiques publiques ne peuvent être efficaces qu'en «*ouvrant le champ des possibles aux habitants des quartiers*». Puis, citant Matisse — «*Il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir*» — elle lâcha : «*Ouvrons les yeux !*» ■

JEAN-CHARLES LEMEUNIER

VALORISATION PAR L'ART

Un pour tous et tous pour un

Avec les ateliers artistiques « Un temps pour soi », onze Vénissiens ont pratiqué la sculpture, le dessin, la radio et la vidéo pour une exposition visible à la Halle à grains ce 18 décembre.



PHOTO J.C.L.

Ce 18 décembre dans la soirée, ceux qui pénétraient dans la Halle à grains étaient accueillis par des sourires, un verre de bienvenue et une offre de visiter l'exposition qui se tenait là.

À l'origine de cet événement, les animatrices et animateurs d'ateliers de valorisation par l'art (AVA), en partenariat avec Solid'arté de Lahso, avaient réuni onze personnes, toutes

vivant à Vénissieux, envoyées par France Travail et des art-thérapeutes. Plusieurs artistes — la sculptrice/céramiste Estelle Grandidier, l'animatrice radio Farida Koubissy, alias Dari, la peintre Suzanne Gremmel et le vidéaste François Guiraud — ont guidé leurs «élèves» dans la création, au cours d'ateliers baptisés *Un temps pour soi*. On voyait ainsi, accrochées à des panneaux ou disposées sur des

tables, des œuvres que personne, au départ, ne se serait cru capable de signer. À l'exception d'un des participants, Josselin Pietri (notre photo), qui manie l'art depuis de nombreuses années et a déjà exposé plusieurs fois.

TISSER DES LIENS

Estelle Grandidier insistait sur une autre dimension : «*Tout en gardant la qualité de l'enseignement, le but est aussi de tisser des liens avec chaque personne. Certaines se sont vraiment liées d'amitié entre elles. Elles avaient besoin de faire des rencontres. Elles ont même créé un groupe What'sApp. J'espère que ces relations vont continuer.*» Avec Dari, le groupe a participé à des podcasts. «*Cela s'est passé en deux temps*, témoignait la jeune femme. *Il y a d'abord eu un brainstorming pour récolter les infos. Ensuite, tout a*

été rédigé. Et, enfin, nous avons enregistré. C'était touchant et poignant. Nous avons créé deux groupes de six personnes, pour que la parole soit plus facile. Elles se sont vraiment livrées, sont allées au plus profond d'elles-mêmes, pour dire leurs émotions. Elles sont passées par les larmes et la joie.» Tous ces ateliers se sont déroulés dans plusieurs salles prêtées par la Ville, telles que le foyer Max-Barel ou la Maison du projet. «*J'ai mon propre studio à Solid'arté, à la Croix-Rousse, reprenait Dari. Elles se sont déplacées jusque-là. Les gens, en général, se mettent des barrières. Ces ateliers ont été une reprise de confiance en soi !*» Estelle précisait encore : «*L'exposition a entièrement été créée par ce groupe, qui comprend huit femmes et trois hommes. Ils ont eu un maximum d'indépendance.*»

Nouvelle expérience encore, celle de participer à un court-métrage, *L'Évolution d'un artiste*, réalisé par François Guiraud. L'artiste en question est joué par trois acteurs différents (dont Josselin) et l'on entend la voix de ce dernier qui décrit son parcours.

«*Nous avons mis six heures pour faire ce film*, commentait François : *trois heures pour l'écrire et trois pour le filmer. Il y a également eu deux séances de trois heures pour les podcasts et, pour le dessin et la poterie, chaque fois trois séances de trois heures.*»

Et, comme le moment était au plaisir d'être ensemble et d'avoir réussi ce joli tour de force, la musique résonna dans la Halle à grains, le groupe se mit à danser et Théodore se lança dans la «*petite surprise*» qu'il avait préparée : une démonstration de *break dance*. ■

JEAN-CHARLES LEMEUNIER

À VENIR

Médiathèque Lucie-Aubrac

Après l'exposition consacrée à l'illustratrice Charline Picard, deux spectacles de la compagnie La Fabrique des petites utopies et un concert de Teddy Elbaz, sans compter les nombreuses animations habituelles, la médiathèque lève un peu le pied pour les fêtes de fin d'année. Elle donne rendez-vous aux tout-petits (0-3 ans) pour le premier *Bébé bouquine* de l'année. Il se tiendra le 8 janvier à 10h30.

Ciao Nonna

Notons dès à présent la projection du nouveau film de Slimane Bounia (Traction Avant Cie), *Ciao Nonna*, le 30 janvier au cinéma Gérard-Philippe. La soirée commencera par un pot, à 19 heures, avant la projection à 20 heures. On en reparlera plus longuement dans notre prochaine édition, avec une interview exclusive du réalisateur.

ÉCOLE ANATOLE-FRANCE

La liberté dans la création

Ce 17 décembre à l'école Anatole-France, à la sortie des classes de la fin d'après-midi, des tables s'étendent, dans la cour, sur une longueur de 22 mètres. Dessus sont exposées les créations artistiques que les enfants ont réalisées avec l'artiste Azzouz Seffari et qui représentent... 200 kg de terre.

«Je leur ai appris le bas-relief, explique ce dernier. Ils ont représenté des fleurs, des poissons, des animaux marins, des portraits, des corbeilles de fleurs, avec du plâtre et de la terre. Nous avons travaillé pendant trois mois.»

Directeur de l'élémentaire Anatole-France B, Gaël Combier rappelle la genèse du projet. «Une

de nos enseignantes a visité avec sa classe, l'an dernier, les ateliers d'arts plastiques Henri-Matisse. Elle y a rencontré Azzouz et ils ont parlé d'un projet sur les trois dimensions, qui rassemblerait tous les élèves. La ville nous a accordé une subvention pour pouvoir acheter la terre.»

C'est ainsi que le bas-relief s'est invité dans onze classes, ce qui représente 170 enfants. Et, comme eux, les enseignants sont heureux du résultat. Gaël Combier glisse, en souriant : «Il n'y a que les femmes de ménage qui ont été contentes à la fin du projet car il y en avait partout ! Mais les élèves adorent Azzouz.»

Ce dernier ajoute : «Je leur ai appris à fabriquer du plâtre. Tout

en les encadrant, je veux leur offrir le choix d'inventer ce qu'ils veulent. C'est important de laisser la liberté dans la création ! Je n'imposerie rien.» Quant aux idées, il explique qu'il les trouve en fréquentant

énormément les expositions. «Pour la Biennale de l'art contemporain, j'en suis à ma quinzième visite avec les classes.» ■

JEAN-CHARLES LEMEUNIER



PHOTO J.-C.L.

Cinéma Gérard-Philippe

Classé Art et Essai

12, avenue Jean-Cagne - 04 78 70 40 47
cinemagerard.philipe@ville-venissieux.fr
www.ville-venissieux.fr/cinema/

Du mercredi 25 au mardi 31 décembre

	Mer 25	Jeu 26	Ven 27	Sam 28	Dim 29	Lun 30	Mar 31
Sonic 3 - le film 1h40 <i>Sortie Nationale</i>	15:30 17:30	10:00 20:15	14:15	14:15 20:15	14:15 18:30	16:30 20:15	14:15
Mufasa, le roi lion 1h58	15:30	14:15 16:00	14:15 20:15	14:15 18:00	14:15	14:15 18:00	10:00 16:15
Conclave 2h VO & VF		20:15	18:15 VO		18:15	16:45 20:15 VO	14:15
Jamais sans mon psy 1h31	17:30	20:15	16:30	14:15	16:15	18:30	16:15
Saint-Ex 1h38		18:15	16:15	18:30		16:15	
Leurs enfants après eux 2h20		14:15	17:15	16:30	14:15	19:45	
Vaiana 2 1h40	17:45	14:15 18:00	20:30	16:15	14:15	14:15	10:00
En fanfare 1h43	15:30		18:15	20:15		14:15	16:30
Wicked 2h40 VO & VF		16:30	14:15		17:30 VO		
Niko le petit renne 1h25		10:00		17:00			14:15
Mon beau sapin 35 min <i>Mon premier ciné</i>		10:00			16:45		
Le Noël de petit lièvre brun 43 min <i>Mon premier ciné</i>		16:45		16:00			10:00
Un ours dans le Jura 1h52 <i>Avant-première</i>			20:15				
Pushpa II 3h18 VO <i>Ciné-Inde</i>				19:30			

Du mercredi 1^{er} au mardi 7 janvier

	Mer 1 ^{er}	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6	Mar 7
Un ours dans le Jura 1h52 <i>Sortie nationale</i>	15:30	14:15 20:15	16:00 20:15	16:30 20:15	14:15	16:15 20:15	14:15 20:15
Sonic 3 - le film 1h40	15:30 17:45	10:00 14:15	14:15 16:15	14:15 20:30	14:15 18:30	18:00	20:15
Mufasa, le roi lion 1h58	15:30 17:30	14:15 20:15	18:15 20:15	14:15 18:15	14:15 16:15	20:15	18:00
Kraven The Hunter 2h07	17:30	16:15	20:15	14:15 20:15	16:15	20:00	
Jamais sans mon psy 1h31		18:30	14:15	16:30		16:15 18:30	14:15
Vaiana 2 1h40		10:00	14:15	16:15			
Everybody Loves Touda 1h42 VO		16:15	16:15	18:30	18:30	14:15	18:15
Vingt Dieux 1h30		20:15			18:30	14:15 18:30	16:15 20:15
En fanfare 1h43			18:15			14:15	16:15
Conclave 2h VO & VF		18:00 VO	18:00	18:15	16:15	16:15	
Wicked 2h40 VO & VF		16:15					17:00 VO
Le Noël de petit lièvre brun 43 min <i>Mon premier ciné</i>		10:00					

Un ours dans le Jura

Le 27 décembre à 20h15, la comédie de Franck Dubosc, dans laquelle il a Laure Calamy et Benoît Poelvoorde comme partenaires, sera projetée en avant-première avant sa sortie nationale le mercredi suivant. Où comment, pour éviter un ours, un homme a un accident qui lui permet de découvrir deux millions en billets usagers. Mais un policier veille au grain, incarné par Poelvoorde.



AFFICHE DR.

Pushpa : The Rule - Part II

Les amateurs de films indiens ne rateront pas, le 28 décembre à 19h30, le film de Sukumar, *Pushpa : The Rule - Part II*. Après *Pushpa : The Rise*, les aventures mouvementées de ce trafiquant de bois de santal l'amèneront à se confronter au policier qui le poursuit depuis le premier épisode. Entrée : 4,20 euros.

Promenons-nous avec les petits loups

Ce programme de six courts-métrages pour les tout-petits (dès trois ans, durée 44 minutes) changera leur perspective sur le loup. La séance du mercredi 15 janvier à 14h15 sera suivie d'un atelier autour des jouets optiques.

COUP DE PROJECTEUR

Si la campagne m'était comté

VINGT DIEUX DE LOUISE COURVOISIER

Présenté au dernier festival de Cannes dans la section *Un certain regard* (où il a obtenu le prix de la jeunesse), *Vingt dieux* a également reçu le Valois de diamant à Angoulême et le prix Jean-Vigo 2024. Porté par ces nombreux encouragements, le premier long-métrage de Louise Courvoisier — qui a étudié à la Ciné-Fabrique de Lyon — s'ancre dans le Jura, une région dont la réalisatrice est originaire, et n'emploie que des acteurs non-professionnels. C'est à cette fraîcheur, à l'accent rugueux des personnages également, que s'accroche en premier lieu l'attention. Le cinéma français a si peu exploité la ruralité que *Vingt dieux* apparaît comme novateur en s'intéressant à des personnages qui, au départ, ne sont pas des héros mais vont en acquérir le statut par la force des choses. Prenons Totone, fils de paysan un peu obtus qui passe ses journées à picoler avec ses copains et à se battre. À la mort accidentelle de son père, le voilà avec une petite sœur sur les bras, obligé de survivre sans aide aucune. Il se met alors en tête de fabriquer son propre fromage, le comté. À partir de ce point de départ, Louise Courvoisier décrit un été

à la campagne et des existences dénuées de tout romantisme. Il faut se lever tôt pour s'en sortir... et travailler sans cesse, sans vacances. C'est ce que lâche, au cours d'une conversation, Marie-Lise, la copine de Totone, qui se débrouille seule. Intéressante à suivre, la trajectoire de Totone semble malgré tout idéalisée. Optimiste, le film suit son scénario (comment s'en sortir en fabriquant du comté) sans toutefois entrer dans le psychologisme voire le réalisme (ainsi, par exemple, les services sociaux n'apparaissent jamais pour s'occuper du sort de l'enfant). Une fable en quelque sorte. ■

J.-C.L.



AFFICHE DR.

PATRIMOINE SOUTERRAIN

Voyage au centre de la Terre

Ouvert au public depuis 1991, le musée de la Mine de Saint-Étienne s'est modernisé pour proposer aux visiteurs une expédition encore plus immersive dans le site d'extraction du puits Couriot.

Longtemps considérée comme une « ville noire » en référence à son passé minier et aux fumées des anciennes usines, Saint-Étienne assume pleinement son patrimoine industriel. Avec le musée de la Mine, la ville propose aux visiteurs de découvrir son histoire houillère.

Le charbon a été exploité dès le Moyen-Âge dans le bassin stéphanois, mais son essor a lieu pendant la Révolution industrielle, faisant du territoire l'un des plus puissants de France. Le site d'extraction du puits Couriot ouvre ses portes en 1917 et près de 300 000 tonnes de charbon y sont traitées chaque année. Au fil des ans, les installations sont sans cesse modernisées, permettant d'augmenter sa capacité à 900 000 tonnes de charbon. Dès les années 1960, avec le remplacement du charbon par le pétrole dans les usages du quotidien, les fermetures de mines se multiplient. La fin de l'extraction au puits Couriot a lieu en 1965, et le site ferme définitivement ses portes en 1973.

fer devenue le symbole de l'histoire houillère à Saint-Étienne, puis emprunte un ascenseur qui simule une descente à 700 mètres de profondeur pour atterrir dans une galerie reconstituée. Les visiteurs peuvent alors voyager dans un petit train pour découvrir le travail des mineurs et se promener dans les artères de la mine. D'autres salles sont aussi accessibles à la surface du puits Couriot, comme le grand lavabo, surnommé la « salle des pendus », où se changeaient les mineurs, ou encore la lampisterie.

UN NOUVEAU PARCOURS IMMERSIF

Au sein d'un des bâtiments du musée de la Mine, une nouvelle expérience est proposée aux visiteurs. Après trois ans de travaux et pour un coût de 500 000 euros, trois salles immersives ont été inaugurées le 7 décembre dernier. « Nous avons souhaité utiliser les nouveaux outils numériques pour mettre le savoir à disposition du public », explique Marie-Caroline Janand, directrice du pôle muséal de la ville. On pense aussi beau-



Les bennes chargées de charbon remontaient à la surface grâce à cette « machine d'extraction »

viron vingt minutes a été réalisée en partenariat scientifique avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et propose diverses expérimentations interactives, comme la manipulation d'une manivelle pour remonter le temps ou l'exploration de moulages tactiles de fossiles. « De la formation du charbon aux différentes phases d'extraction, en passant par les difficiles conditions de travail des mineurs, le charbon n'aura plus de secret pour vous ! », affirme le musée.

IMMERSION DANS UNE GALERIE DES ANNÉES SOIXANTE

La première salle plonge le public dans la pénombre et permet une immersion totale à l'ère carbonifère, une période géologique. Des lumières sont projetées au sol et sur les murs, et de faux arbres sont installés dans la salle. « On remonte le temps : il y a 300 millions d'années, la Terre n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui, tout comme les végétaux et la faune », détaille Éric Chatelon, pilote du projet et responsable de l'unité technique du musée. L'objectif est d'inviter le public à voir la nature se transformer, à toucher, à être curieux et à s'imprégner du lieu.

Dans la seconde salle, un film retrace les différents usages

du charbon, son impact géographique et économique sur le territoire stéphanois, ainsi que l'arrêt progressif de son exploitation en France et la fermeture du site du puits Couriot. Enfin, la dernière salle propose une immersion dans une galerie des années 1960. On y découvre le travail en surface et sous terre, les luttes sociales de l'époque et les risques encourus par les mineurs. Un simulateur des conditions de travail propose l'utilisation d'un marteau-piqueur interactif : on ressent alors les vibrations et les quarante degrés subis par les mineurs à plusieurs mètres de profondeur.

Ces dernières années, de nombreuses animations ont été

organisées dans le parc-musée avec des expositions, des installations artistiques ou encore des concerts. Avec l'arrivée des beaux jours, les Guinguettes de Couriot animent également l'été stéphanois avec divers événements. La mine, longtemps délaissée, est désormais un lieu de rencontres et de vie où les habitants célèbrent ensemble leur patrimoine commun et leur histoire. ■

POUTCHIE GONZALES

Couriot - Musée de la Mine : 3, boulevard Maréchal-Franchet-d'Esperey, Saint-Étienne. Visite libre : 6,65 € (plein tarif) ou 5,10 € (tarif réduit). Visite guidée avec la galerie de mine reconstituée : 8,70 € (plein tarif) ou 6,65 € (tarif réduit). Gratuit pour les moins de 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, etc.



Les visiteurs découvrent ici l'ère carbonifère au moyen d'animations interactives

C'est près de 20 ans plus tard que la Ville de Saint-Étienne transforme le site en parc-musée. Classé au titre des monuments historiques en 2011, le puits Couriot attire chaque année près de 65 000 visiteurs, qui peuvent déambuler dans les 6 000 m² de bâtiments, marchant ainsi dans les pas des mineurs.

Le public se rend sous le che-
valement, cette grande tour de

coup aux jeunes : on souhaite proposer quelque chose d'inter-générationnel, créer une émotion pour tous. »

Dans ces espaces, le visiteur peut déambuler à travers un parcours muséographique divisé en trois approches chrono-thématiques : l'approche géologique, l'approche historique dans le contexte stéphanois, et l'approche humaine et sociale. Cette immersion d'en-



Reconstituées, les artères de la mine se visitent... en train

SEN NO SEN KARATÉ

Ilies Elguir, le tatami est son royaume

À 22 ans, Ilies brille déjà sur les tatamis tout en poursuivant ses études à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille.

Il n'est pas inutile de s'attarder sur son impressionnant palmarès dans les catégories jeunes pour mesurer l'étendue de son talent. Concentrons-nous plutôt sur sa remarquable saison 2024-2025, que résume parfaitement Ghislaine Barbin, présidente de son club : « Cette saison, Ilies a changé de catégorie de poids. Il concourt désormais en moins de 84 kg, après avoir évolué en moins de 75 kg l'an dernier. Il a terminé 2^e à l'Open International de Basel en Suisse, le 31 août, avant de remporter l'Open de France Combats Noris le 2 novembre. Puis, il a triomphé à la Coupe de France senior, le 14 décembre. Ces compétitions, reconnues par la Fédération française de karaté (FFK), s'inscrivent dans le parcours de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde. »

De quoi nourrir de grandes ambitions ? Sans aucun doute. Il suffit de lire une partie des commen-



Stéphane Gothuey (l'un des entraîneurs du Sen No Sen) et Ilies Elguir

taires d'Olivier Beaudry, directeur technique adjoint à la FFK, parus dans le magazine officiel de la fédération. « Nous sommes toujours à l'affût des potentiels qui arrivent à

maturité, et qui peuvent alimenter l'équipe de France. Ilies a fait trois podiums nationaux successifs en moins de 75 kg, il vient de monter de catégorie et il emporte l'Open Noris et cette Coupe de France. Il pourrait être un prétendant. »

Prochaines étapes d'Ilies : des compétitions internationales à Tbilissi (Géorgie) du 10 au 12 janvier, et à Larnaca (Chypre) du 14 au 16 février. Puis les championnats de France seniors, les 29 et 30 mars. ■

DJAMELYOUNSI

Sous le signe de la continuité

L'assemblée générale du club, était organisée vendredi 20 décembre au gymnase du Centre. Peu de changements sont à signaler dans l'organisation du club : Ghislaine Barbin conserve la présidence, épaulée par sa mère, Marie-Claude, trésorière, et Lydie Bezriche, secrétaire... La principale nouveauté ? L'arrivée de Léa Barascud, l'une des deux vice-présidentes avec Marie-Claude Perrichet. « Elle aura un rôle précieux pour renforcer notre pôle communication, explique Ghislaine. Ancienne compétitrice, elle est ceinture noire 2^e dan et coach national. » Il s'est ensuivi une remise de grades à une centaine d'élèves. Le Sen No Sen affichant en fin d'exercice 2024, 212 karatékas.

GENTLEMAN BOULISTE

Les tenants du titre à terre

L'édition 2024 organisée par la municipalité en partenariat avec l'association sportive boulistes de Vénissieux a souri à Francis Rambeau (président de l'OMS) qui, associé à Salim Lemchema (Vénissieux FC) et les boulistes Christophe Brun et Audrey Lunay, a remporté au *finish* l'édition 2024. Il a devancé la quadrette composée de Charles Charrel, Arthur Bey et des expérimentés boulistes que sont Jacques Mons et Alain Dos Santos. Associée à François Basirico, Joseph Inzirillo et surtout Quentin Catafort, bouliste confirmé, Michèle Picard, maire de la ville, n'a pu conserver son titre... Seize quadrettes ont pris part au Gentleman bouliste qui s'est



déroulé dans le splendide boulodrome Robert-Legodec. Toujours avec ce même souci de partage et de rencontres entre un élu, un bouliste confirmé, un représentant de la société civile et un entrepreneur ou

personne issue du mouvement sportif. L'événement, fidèle à son esprit de partage et de convivialité, s'est conclu par un traditionnel mâchon offert par la Ville. ■

D.Y.

BUNKAÏ KARATÉ DO BOXING

Sacrée fin d'année



PHOTO DR

Les karatékas du Bunkaï n'y ont pas été de mains mortes pour dominer de la tête et des épaules, l'Open régional de full et light contact, dimanche 15 décembre, à Francheville. « Nous nous sommes déplacés avec 26 compétiteurs et nous avons ramené 26 médailles, s'est satisfait Philippe Del Rey, responsable sportif du club. Un vrai tsunami. Il faut savoir qu'il s'agissait d'une première compéti-

tion officielle pour certains d'entre eux, et qu'au final, le travail et l'encadrement ont payé. » On note que six combattants vénissiens se sont imposés, que huit autres ont été battus en finale et enfin que douze karatékas ont fini 3^e.

Les lauréats : Enis Berisha, Louness Moukafah, Kelyl Cristini, Romuald Lamouche, Lilin Martinez, et Dalia Elfekih. ■

D.Y.

RÉSULTATS

Rugby

- Le XV de l'USV est sur un nuage. Après avoir défait Savigneux sur ses terres (47-0, dont sept essais), les Vénissiens occupent seuls la 1^{ère} place de Régional 3, avec trois points d'avance sur Firminy.

Handball

- Le VHB s'est remis dans le bon sens de la marche en s'imposant, non sans difficulté, face à Saint-Égrève (28-26), le 14 décembre au gymnase Jacques-Anquetil. Les Vénissiens mettent un point final à 2024 en se classant 5^e ex aequo avec Vaulx et Cournon.

Futsal

- L'équipe du Vénissieux FC a été malmenée par Limonest, samedi 21 décembre, au gymnase Micheline-Ostermeyer (11-2). Elle occupe la 7^e place en compagnie de trois autres équipes.

Basket-ball

- Les trois équipes seniors vénissiennes sont à la peine et devront passer par la 2^e phase de championnat pour se maintenir.

- L'équipe masculine de l'ALVP a lourdement chuté à Ceyzeriat, le 14 décembre dernier (86-58), elle finit avant-dernière de Régionale 3. Même lourd revers pour les féminines du club de Parilly, battues 82-44 à Veauche le même jour. Elles terminent bonne dernière de Régionale 2. - Enfin les basketteurs du CLAM-V ont été inexistantes à Décines, dominés de plus de 40 points (106-61). Ils finissent 5^e sur 6.

Football

- Vénissieux FC s'est qualifié pour le prochain tour de coupe AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) en s'imposant le 14 décembre face à l'Étrat (1-0), au stade Laurent-Gérin.

AGENDA

Vendredi 3 janvier

- Le 2^e Challenge de hand Jean-Pierre-Merlaud est organisé par le VHB au gymnase de l'Équinoxe de Saint-Genis-Laval et au gymnase Anquetil de Vénissieux. Huit équipes sont annoncées, de l'Entente Ligérienne à l'US La Crau en passant par Tassin ou l'Entente Saint-Genis/Vénissieux. Matches de 9 heures à 16h30. Suite et fin du Challenge le samedi 4 janvier à partir de 9 heures.

Samedi 4 janvier

- Tournoi festif en salle, le Festitournoi de futsal organisé par Vénissieux FC au gymnase Jacques-Anquetil, de 9h30 à 21 heures. Le lendemain, suite et fin de 9h30 à 16h30.

Jeudi 9 janvier

- Journée du sport adapté organisée par Vénissieux handball au gymnase Jacques-Anquetil, de 8h30 à 16h30.

CMOV-NATATION

Mattéo Flèche, le Léon Marchand vénissien

Avec ses deux titres de champion de France, le benjamin Mattéo Flèche a fait sensation à Dunkerque.



Comparaison n'est pas raison. Pourtant, les deux titres de champion de France benjamins obtenus par Mattéo Flèche, les 14 et 15 décembre à Dunkerque, ont impressionné dirigeants, nageurs et entraîneurs du CMO-V. Responsable sportif, Fabrice Verbrugghe n'a pas hésité à lancer «*le CMO-V a son Léon Marchand*» – en référence au champion français, désormais leader mondial de la natation après ses quatre médailles d'or aux JO de Paris.

Engagé sur six courses, Mattéo a d'abord connu un début de compétition mitigé, se classant 10^e sur 100 m papillon et 14^e sur 100 m brasse. Rapidement, il est monté en puissance, s'emparant de la médaille de bronze sur 200 m papillon, suivie d'une médaille d'argent sur 200 m 4 nages, pour finir en apothéose son week-end : deux titres de champion de France benjamin sur 400 m 4 nages et 200 m brasse.

Après ses convaincants chronos obtenus depuis le début de l'année — 15 meilleures performances per-

sonnelles notifiées sur le site de la fédération française de natation — Mattéo a abordé ce rendez-vous national dans des conditions optimales. Certes, il avait survolé les derniers championnats départementaux d'hiver, les 9 et 10 novembre, en dominant le 100 m et le 200 m pap, le 200 m nage libre et enfin le 400 x 4 nages. Mais il devait confirmer sa progression sur la scène nationale.

Un pari réussi haut la main avec ces quatre médailles, conquises de haute lutte, notamment contre

Thibaut Fehrnback, un nageur licencié à Clamart, qui a d'ailleurs privé Mattéo d'une 3^e médaille d'or sur 200 m 4 nages, pour seulement 55 centièmes de secondes. Le Vénissien prenant sa revanche sur 200 m brasse en devançant son principal concurrent de plus d'une seconde trente. Désormais, place à un repos mérité pour le «*Marchand*» vénissien : le CMO-V, en pause depuis le 21 décembre, ne prévoit un retour aux bassins que le lundi 6 janvier. ■

DJAMELYOUNSI

Au meeting de Saint-Priest, Ayoub et Léo font le show

D'autres nageurs du CMO-V se sont illustrés à l'occasion du *meeting* de Saint-Priest, les 14 et 15 décembre. En particulier Ayoub Regad (11 ans) et Léo Flèche (12 ans). Le premier nommé a remporté pas moins de cinq médailles, dont trois en argent sur 50 m dos, 50 m papillon et 100 m 4 nages, ainsi que deux en bronze sur 50 m nage libre et 200 m nage libre. De son côté, Léo, le frère de Mattéo, a été titré sur 800 m, épreuve de longue haleine durant laquelle il a devancé Amjad Dekhane, partenaire de club. Flèche prendra par ailleurs

une deuxième place sur 100 m dos et deux médailles de bronze sur 200 m dos et 200 m nage libre. Avec Youssef Ghoul, Léo, Ayoub et Amjad ont pris la 3^e place du relais 4x 50 m 4 nages, assez loin de l'AS Mûre Natation, mais à moins d'une seconde du TC Belleville.

Du côté des féminines, qui se sont déplacées en petit comité, une place d'honneur a été obtenue par Narjès Rezig (11 ans), 3^e sur le 50 m brasse, Neilya Bouhidel (13 ans) flirtant avec la 3^e place sur cette même distance.

ALVP JUDO

Quand le judo rencontre la musique

Les dirigeants du club de judo de l'ALVP ont imaginé un événement original, loin des traditionnels galas faits de démonstrations et de collations. «*On a voulu se démarquer des manifestations de fin d'année classiques*, explique Jérôme Calamusa, le président du club de Parilly. *Nous avons souhaité marquer la différence et proposer quelque chose de vraiment nouveau, et pour cela, nous avons fait appel à Pascal Di Fabio, un de nos bénévoles les plus impliqués dans l'événementiel, qui a noué des liens avec Martin Bouveresse, directeur de l'école de musique de Vénissieux.*» Cette collaboration a permis à plusieurs jeunes judokas, également élèves à l'école Jean-Wiener, de se produire en musique lors de cette soirée de Noël du club. «*Bien que débutants, ces jeunes ont déjà participé à des interventions comme les Musiciennes ou à des concerts*

d'élèves, poursuit Pascal Di Fabio. *Ils ont apporté leur touche musicale à la soirée.*»

Le vendredi 13 décembre, la salle Jeanne-Labourbe a ainsi accueilli une centaine d'enfants de l'ALVP pour un spectacle alliant conte et musique. Yassir a narré l'histoire de Nako, grand ours blanc au cœur d'or, qui guide les enfants jusqu'au Père Noël. Ce récit a été illustré de

petits morceaux musicaux des jeunes judokas musiciens, parmi lesquels Camil, Abderahmane, Faustine, Elio et Clara, qui se sont relayés à la clarinette, au saxophone, au violon et à d'autres instruments. La soirée s'est conclue par la note festive tant attendue : la distribution de petits cadeaux et, bien sûr, l'arrivée du Père Noël. ■

D.Y.



PHOTO D.Y.

ATHLÉTISME

Marc Ozier repousse ses limites

Tel un bon vin, l'athlète Marc Ozier se bonifie avec le temps. Du haut de ses cinquante printemps, bien qu'il ait pris la 3^e place, il a explosé le record de France masculin des Masters 50 (vétérans de 50 ans) sur 400 mètres, en 53"21, derrière Rodolphe Savolle, de Lyon Athlétisme, vainqueur en 52"88, et son dauphin, le dijonnais Vincent Martin (53"08).

Cet exploit a été réalisé lors du deuxième *meeting* en salle, à la halle Stéphane-Diagana de Lyon, dimanche 15 décembre. Pour rappel, Marc détient encore le record de France sur 200 m (23"38) réalisé en mars dernier à Torun, en Pologne.

Six autres licenciés de l'AFA Feyzin/Vénissieux ont été en vue. Noémie Tranchant a pris la 2^e place du 400 m senior (65"27), tout comme le cadet Maël Merlin sur la même distance (57"63) et le vétéran Christophe Lanneau sur 200 m



PHOTO D.Y.

(25"68). Trois athlètes ont eu droit à la 3^e marche du podium : Camille Saily sur 200 m junior (25"90), le junior Mathias Verdier sur la même distance (27"22) et enfin le senior Clément Peyrard au lancer du poids (11,43 m). ■

D.Y.

VÉNISSIEUX HANDBALL

«Arbitrer, c'est encore jouer, mais autrement»

Au-delà des performances sportives, les dirigeants de Vénissieux Handball attachent une grande importance à l'arbitrage, un élément clé dans la gestion d'un club.



ball. Un slogan visible sur son site officiel qui vise à susciter des vocations d'arbitre, et à rajeunir le corps arbitral, grâce à des initiatives comme le programme Jeunes arbitres.

DES ARBITRES ACCOMPAGNÉS

Retour au gymnase Jacques-Brel, le samedi 14 décembre. Alan et Mylan, tout de noir vêtus, arbitrent deux rencontres de jeunes joueurs de moins de onze ans. La première oppose une équipe vénissienne, dite de «découverte», au Pays viennois, tandis que la seconde met aux prises une équipe intermédiaire face à Caluire. Concentrés, les deux jeunes arbitres affichent une réelle volonté de bien faire.

«Je préfère évidemment jouer, confie Alan, mais l'arbitrage m'apporte, j'apprends énormément. Je remarque des détails qui passaient inaperçus en tant que joueur, comme mes placements sur le terrain.» Mylan acquiesce. Faire le geste juste pour être compris des joueurs n'est pas chose évidente. Et les règles d'arbitrage ont évolué, il faut les maîtriser, cela demande beaucoup de pratique. Heureusement, les arbitres ne sont pas livrés à eux-mêmes. «À chaque match, des accompagnateurs ou des observateurs évaluent la qualité de l'arbitrage, précise

Atef, l'un des quatre responsables de cette mission. On intervient à la fin du match, pour corriger des petits détails. Par exemple, pour Alan et Mylan, le bras n'était pas assez tendu lorsqu'il signalait un jet franc (penalty), mais ça viendra avec l'expérience.»

L'ARBITRAGE, UNE ÉCOLE DE VIE

Plus tard, au gymnase Anquetil, Daisy, Jean-Marc et Hichem observeront à leur tour les jeunes arbitres de moins de 18 ans. «Ils interviennent en lever de rideau du match des seniors du VHB face à Saint-Égrève, poursuit Pascal Bosseur. Cerise sur le gâteau, tous les jeunes arbitres seront récompensés avant le match, et ils recevront des bons d'achat dans des magasins de sport. Ils le méritent amplement. Intégrer

l'école d'arbitrage demande beaucoup d'implication, avec deux à trois heures de formation chaque mois. Être arbitre exige également une excellente condition physique pour suivre l'intensité du jeu, ainsi qu'une grande concentration mentale tout au long du match.»

À long terme, cette expérience les enrichira. «Elle leur permettra d'améliorer leur communication, leur prise de décision et leur capacité d'analyse,» précise le président.

Après leur formation théorique validée et cinq matchs arbitrés dans le club, les jeunes arbitres acquièrent le niveau 3 du programme Jeunes arbitres, véritable progression, tant sur le plan personnel que sportif. ■

DJAMELYOUNSI

Alan et Mylan (notre photo) incarnent la jeune génération des arbitres en formation au sein de Vénissieux Handball. «Ils sont une dizaine à bénéficier de cette formation, quel que soit leur âge, explique Pascal Bosseur, le président du VHB. Chaque club a l'obligation de disposer d'un quota d'arbitres, calculé en fonction du nombre et du niveau des

équipes et de l'ensemble des matchs disputés. En cas de manquement, nous risquons des sanctions, voire une perte de points.»

Cette règle vise à pallier la pénurie d'arbitres qui frappe non seulement le handball, mais aussi d'autres disciplines sportives. «Arbitrer, c'est encore jouer au handball, mais autrement», clame la fédération française de hand-



Une dizaine de jeunes du VHB ont suivi la formation à l'arbitrage

TAEKWONDO VÉNISSIEUX

Pour le plaisir du loisir



Si désormais la pratique du taekwondo met l'accent sur son aspect ludique, cela n'enlève rien à son succès populaire qui se vérifie d'interclubs en galas, d'entraînements poussés en démonstrations spectaculaires.

Ainsi lors des deux demi-journées proposées par Djamel Maaloum, responsable du club vénissien, les 14 et 15 décembre au gymnase Elsa-Triolet. «Comme l'an dernier de date à date, nous avons accueilli 300 jeunes taekwondistes issus de quatre clubs du Rhône. Une fois de plus, les parents et les plus jeunes participants ont été d'abord séduits par des ateliers origi-

naux, comme le concours de précision et d'adresse consistant à toucher un ballon suspendu à une corde à l'aide d'un coup de pied sauté. L'aspect ludique a une fois de plus pris le dessus.»

En toile de fond de cette dernière manifestation de taekwondo de l'année, les mêmes priorités demeurent pour Djamel Maaloum : «Transmettre des valeurs essentielles au-delà du simple cadre sportif, assure-t-il. Mon ambition ? Apprendre aux enfants à écouter, à respecter les autres et, surtout, à se faire plaisir.» Tout simplement. ■

D.Y.

SANTÉ PUBLIQUE

La Métropole facilite l'accès à l'IVG médicamenteuse



En partenariat avec les Hospices civils de Lyon (HCL), la Métropole de Lyon annonce l'extension de la pratique de l'IVG médicamenteuse à huit de ses Centres de santé et d'éducation sexuelle (CSES), dont celui de Vénissieux. Jusqu'à présent, les femmes souhaitant une IVG médicamenteuse devaient se rendre dans un établissement de santé ou un cabinet médical pour obtenir une prescription. Cette méthode peut être utilisée dès le début de la grossesse et jusqu'à la fin de la 7^e semaine. Elle consiste en la prise de deux médicaments : le premier, administré lors de la première consultation, puis le second 24 à 48 heures plus tard. Les médicaments peuvent être délivrés par un médecin, une sage-femme, ou en pharmacie après une téléconsultation. Chaque année, entre 400 et 500 femmes sont accueillies dans les CSES pour des diagnostics de grossesse ou des demandes d'avor-

tement, et près de 87% d'entre elles sont éligibles à une IVG médicamenteuse. Ce nouveau dispositif vise donc à rendre l'accès à l'IVG plus fluide et équitable, notamment pour les femmes les plus vulnérables telles que les mineures, les femmes sans titre de séjour ou en situation de précarité. Il s'inscrit dans une approche globale de la santé publique, visant à assurer la proximité des soins et à désengorger les établissements de santé. Les CSES offriront un accompagnement personnalisé et global, incluant un suivi médical, psychologique et social. Les équipes seront formées en collaboration avec les HCL, et les équipements nécessaires, ainsi que les médicaments pour l'intervention, seront fournis. Pour rappel, les femmes qui le souhaitent peuvent préserver leur anonymat dans les CSES. ■

R.G.

CSES de Vénissieux : 3 bis, place Jules-Grandclément - arrêt de métro Parilly. 04 28 67 29 91. Consultations gratuites financées par la Métropole de Lyon.

COLLECTE SOLIDAIRE

877 kg d'appareils électroniques récupérés

Le 23 novembre, sur la place Léon-Sublet, une collecte solidaire était organisée par Ecosystem, un éco-organisme à but non lucratif. Elle visait à récupérer divers appareils électriques : téléphones, mixeurs, sèche-cheveux, ordinateurs, imprimantes, casques, consoles de jeux, télévisions, frigos, cuisinières, machines à laver, micro-ondes... Lesquels devaient être

ensuite triés, réemployés ou recyclés. « Les chiffres obtenus lors de cette collecte ont été particulièrement bons puisque la quantité d'appareils donnés a doublé par rapport à la précédente campagne de mars 2024, passant de 431 kg à 877 kg », annonce la Ville. Prochaine collecte le 5 avril 2025, toujours sur la place Léon-Sublet, de 9 à 13 heures. ■

EXPRESS

Collecte de sapins 2025

Du 3 au 17 janvier, on pourra déposer son arbre de Noël sur le parking de l'école du Centre, place Ennemond-Romand (Moulin-à-Vent), place Jeanne-d'Arc (Parilly) et rue Max-Barel (face au foyer). Seront acceptés sapins naturels, sacs Handicap international, sacs brun clair à amidon de maïs et sacs compostables marqués «OK Compost». Service mis en place par la Métropole.

Bornes à compost

Vénissieux compte 127 bornes à biodéchets. Seuls les déchets alimentaires sont acceptés. Ils doivent être déposés en vrac ou dans des sacs en papier. Surtout, pas de sac en plastique (même biodégradable) ni emballage. Les bornes sont collectées au moins deux fois par semaine par la Métropole.

Au programme de Noël avec la paroisse Saint-Philippe

Mardi 24 décembre, trois messes de Noël seront célébrées à Vénissieux : 17 heures (église Saint-Germain) ; 18 heures (église Sainte-Jeanne-d'Arc) ; 21 heures (église de l'Épiphanie). Le 25 décembre, les messes de la Nativité auront lieu à 10 heures (Sainte-Jeanne-d'Arc) et 11 heures (Épiphanie). Le 1^{er} janvier, la messe pour la Paix sera célébrée à 11 heures (Saint-Germain). Le mardi 7 janvier à 17 heures, comme chaque année, des chrétiens de toutes confessions offriront leurs vœux à la municipalité à l'occasion d'une célébration place de la Paix.

Braderie du Secours populaire

Vêtements, jouets et objets divers... Le comité local du Secours populaire français organise une braderie exceptionnelle solidaire le samedi 11 janvier, de 9 heures à 11h30 au 99, boulevard Irène-Joliot-Curie.

Pour Noël et le jour de l'An, le marché du Centre fait relâche

Le marché forain du Centre n'aura exceptionnellement pas lieu le mercredi 25 décembre et le mercredi 1^{er} janvier. Pas d'annulation en revanche pour celui des Minuettes le jeudi et le samedi.

Formalités administratives : pas d'ouverture prolongée pendant les fêtes

Chaque jeudi, la direction des formalités administratives réalise de 17 à 19 heures cartes d'identité et passeports. Ce service ne sera exceptionnellement pas assuré les jeudis 26 décembre et 2 janvier.

CONSEILS DE QUARTIER

Les prochaines permanences

Anatole-France/Paul-Langevin

Permanence mardi 7 janvier à 18h30, Maison des fêtes et des familles, salle n° 2 (20, avenue de la Division-Leclerc).

Joliot-Curie

Permanence mardi 14 janvier à 18 heures, restaurant scolaire primaire Joliot-Curie (5, rue Roger-Salengro).

Georges-Lévy/Ernest-Renan/Moulin-à-Vent

Permanence mercredi 8 janvier à 18 heures à la salle du 44, rue Ernest-Renan.

Saint-Exupéry

Permanence mercredi 15 janvier à 18 heures, maison de quartier Darnaise, salle festive (45, boulevard Lénine).

Jean-Moulin/Henri-Wallon

Permanence mercredi 8 janvier à 18 heures, maison des sportifs (10, rue des Martyrs-de-la-Résistance).

Gabriel-Péri

Permanence mercredi 15 janvier à 18 heures, restaurant scolaire Gabriel-Péri (1, rue Prosper-Alfaric).

Jules-Guesde

Permanence jeudi 9 janvier à 18 heures, local du conseil (50, rue Joannès-Vallet).

Léo-Lagrange/Louis-Pergaud

Permanence jeudi 16 janvier à 18h15 au foyer Claude-Debussy (1, rue Claude-Debussy).

Pasteur/Monery

Permanence jeudi 9 janvier à 18 heures, restaurant scolaire Pasteur (6, route de Corbas).

Parilly

Permanence jeudi 16 janvier à 18 heures, foyer Marcel-Sembaat (11, bd Marcel-Sembaat).

Centre

Permanence mardi 14 janvier à 18 heures, foyer Paul-Langevin (13 A, avenue Marcel-Paul).

Charréard/Max-Barel

Permanence jeudi 23 janvier à 18 heures, foyer Max-Barel (1, rue Max-Barel).

PRATIQUE

Numéros rapides d'urgence

Samu : 15 - Police secours : 17 - Pompiers : 18
Violences conjugales, victime ou témoin : 3919

MAISON MÉDICALE DE GARDE

17, place de la Paix - 04 72 50 04 05 - appel préalable au 04 72 33 00 33
Ouverte tous les soirs de 20 heures à minuit ; les samedis de midi à minuit ; les dimanches et jours fériés de 10 heures à minuit.

SOS MÉDECINS

04 78 83 51 51.

CENTRE ANTIPOISON

04 72 11 69 11.

PHARMACIES DE GARDE

www.3237.fr (gratuit).

COMMISSARIAT DE POLICE

9, avenue Marcel-Houël. 04 72 50 04 76.

POLICE MUNICIPALE

1, rue Jean-Macé. 04 72 50 02 72.

TOP MUNICIPAL

Médiation - prévention. standard ouvert 24 h./24 - 365 j./an au 04 72 51 52 53.

DIRECTION SOLIDARITÉ ACTION SOCIALE

04 72 21 44 44.

RÉSEAU D'ALERTE CONTRE LES EXPULSIONS

04 72 50 12 81.



Directrice de publication : Delphine Peyre. Rédacteur en chef : Gilles Lulla ☎ 04 72 51 18 12.
Rédacteur en chef adjoint : Grégory Moris ☎ 04 72 51 76 65. Secrétaire de rédaction : Alain Seveyrat ☎ 04 72 51 76 84.
Journalistes : Poutchie Gonzales ☎ 04 72 51 04 78. Jean-Charles Lemeunier ☎ 04 72 51 76 85. Djamel Younsi ☎ 04 72 51 76 62. Fabrice Dufaud ☎ 04 72 51 76 64.
Chargée du service administratif et financier : Krisztina Papp. Chargé de publicité : Rémi Berthelot ☎ 04 72 90 95 98.
Éditeur : Régie autonome personnalisée du journal Expressions. Fabrication : Franche-Comté Impressions, 21 130 Auxonne ☎ 03 80 37 45 03.
Distribution : Codice - 69200 Vénissieux ☎ 04 72 33 04 30. Abonnement : 45 euros par an. Prix au numéro : 1 euro.
Tirage 34 000 exemplaires. ISSN : 1151-0935

Rédaction : 9, rue Aristide-Bruant 69200 Vénissieux. Téléphone : 04 72 51 18 12.
Mail : redaction@expressions-venissieux.fr
Site du journal : www.expressions-venissieux.fr

Paraît un mercredi sur deux sur papier recyclé.



TOUTES ENSEMBLE

Aux bonheurs des dames



Depuis dix ans, le centre social Eugénie-Cotton accueille le collectif Toutes ensemble pour rompre l'isolement des femmes et animer les quartiers.

«**T**outes seules on va plus vite, ensemble on va plus loin». Cette phrase illustre parfaitement l'esprit du collectif Toutes ensemble. Ce groupe est né il y a dix ans d'une initiative portée par plusieurs femmes des Minguettes qui souhaitent dynamiser leur quartier et se sociabiliser. Leur première rencontre a eu lieu le 13 octobre 2014, au centre social Eugénie-Cotton : «Elles participaient à de nombreux événements au sein du centre social et elles étaient disponibles, se souvient Sylvie Bonnet, encadrante du collectif. Il y avait une alchimie entre elles, elles avaient envie de faire des choses pour leur quartier».

“

Depuis que je suis dans ce groupe, j'ai pris confiance en moi, je m'impose. J'ai aussi voyagé, fait des activités avec mes petits. J'ai découvert des femmes qui n'avaient pas peur de prendre des initiatives et ça m'a aidée.

Zohra, membre du collectif Toutes ensemble

Depuis maintenant dix ans, le groupe réunit des femmes des quartiers Monmousseau, Édouard-Herriot et Léo-Lagrange. «Tout est discuté, les décisions sont prises en commun. Par exemple, c'est nous qui avons choisi collectivement de nous appeler Toutes ensemble», poursuit Sylvie Bonnet.

Avec ses rencontres régulières, fixées dès

le début de l'année, le collectif demande un engagement réel à ses membres. «Participer donne de la force, de la confiance pour avancer, souligne Sylvie. Notamment dans le parcours professionnel.» Les femmes apprennent à s'exprimer en groupe, à se respecter et à s'entraider. «Je suis devenue plus autonome et je me suis ouverte à d'autres cultures. Chacune d'entre nous a son vécu, son histoire et on apprend à vivre ensemble», explique l'une des participantes.

Zohra, pour sa part, a rejoint le collectif en 2018. Pour cette mère seule, la participation aux réunions s'est révélée bénéfique : «J'étais très timide, je ne sortais pas du quartier. Je n'avais pas le courage de partir avec mes enfants, de voyager, parce que j'avais peur. Je n'avais personne à part eux, et j'ai voulu faire de nouvelles rencontres. Depuis, j'ai pris confiance en moi, je m'impose. J'ai aussi voyagé, fait des activités avec mes petits. J'ai découvert des femmes qui n'avaient pas peur de prendre des initiatives et ça m'a aidée. Vraiment.»

Au total, elles sont ainsi une dizaine de femmes à se retrouver à chaque réunion. «On ne peut pas toutes s'entendre, mais on est obligé de s'écouter», dit l'une d'elles. Le collectif offre ainsi une reconnaissance à ces femmes des quartiers qui sont souvent invisibilisées. «Pourtant, ce sont elles qui font vivre les Minguettes», rappelle Sylvie Bonnet.

Chaque année, le groupe accueille de nouvelles participantes, tandis que certaines partent ou reviennent en fonction de leurs disponibilités. Les activités du groupe sont variées, à l'image de l'organisation de carna-

vals et de fêtes de quartier. Ses membres participent aussi à des ateliers parents-enfants, cuisinent pour proposer des tables d'hôtes et ainsi financer les sorties. La première année, une journée à Disneyland a marqué les esprits. Ensuite, le groupe a proposé un week-end aux Baux-de-Provence avec une visite à la Carrière des lumières, un centre d'art numérique offrant des expositions «immersives et digitales». Une expérience inédite et une grande victoire pour certaines femmes qui n'étaient jamais parties seules.

«**CE GROUPE EST TRÈS IMPORTANT DANS MA VIE**»

Aujourd'hui, les sorties sont souvent organisées sur une journée afin que toutes puissent y participer. Des voyages à Genève, Grenoble, Lyon ou Marseille ont permis à chacune de s'évader, tout en respectant leurs contraintes familiales. Fatima se souvient encore des différentes visites auxquelles elle a pu participer. «Cela m'a

permis de sortir de chez moi. Mon mari ne prend des vacances qu'une fois dans l'année et nous allons toujours aux mêmes endroits. Mais moi, j'aime bien découvrir et, avec le collectif, j'ai pu le faire. Maintenant, on se fait aussi des sorties entre copines. Ce groupe est très important dans ma vie.»

À l'occasion des dix ans de Toutes ensemble (voir ci-dessous), une fête a été organisée pour que toutes celles qui sont passées par le collectif puissent se retrouver. L'occasion de rappeler les bons moments passés. «On a gardé un lien jusqu'à aujourd'hui, explique une des anciennes du groupe. On s'appelle encore régulièrement. Chaque action qu'on a pu faire est une très grande fierté.»

Le collectif Toutes ensemble continue de grandir et devient ainsi un véritable lieu de solidarité, d'entraide et d'épanouissement. Il contribue à transformer des vies et à tisser des liens durables entre les femmes des quartiers. ■

POUTCHIE GONZALES

Une décennie de souvenirs

Pour célébrer les dix ans du collectif Toutes ensemble, les membres se sont réunies fin novembre dans une ambiance chaleureuse et émotive. L'anniversaire a été l'occasion de revenir sur ces années de solidarité et de partage d'expériences. À cette occasion, une vidéo touchante a été projetée, dans laquelle de nombreuses femmes du collectif témoignent de l'impact de ce groupe sur leur vie personnelle et professionnelle. Une exposition photo a aussi été réalisée, retraçant les différents événements marquants de ces dix dernières années. Ces pho-

tos montrent l'engagement de ces femmes et sont encore visibles dans le hall du centre social Eugénie-Cotton.

Ces deux créations seront également présentées le 5 mars lors du festival *Essenti'elles*, un événement qui met en lumière la culture, la diversité et les talents des femmes dans de nombreux domaines tels que la musique, la danse ou encore le théâtre. Ce rendez-vous sera une nouvelle occasion de célébrer cette décennie de souvenirs et de continuer à faire rayonner les actions du collectif Toutes ensemble dans la ville.